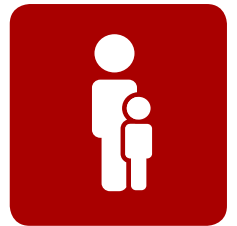


dignité pour touTEs
la campagne pour un
canada sans pauvreté



dignity for all
the campaign for a
poverty-free canada

dignité pour touTEs



un plan anti-pauvreté national pour le Canada

« Une approche fondée sur les droits de l'homme respecte la dignité et l'autonomie des personnes vivant dans la pauvreté et leur permet de participer effectivement et de façon constructive à la vie publique, y compris à la conception de la politique publique, et de tenir les débiteurs d'obligations responsables de leurs actes. »

LES PRINCIPES DIRECTEURS SUR L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LES DROITS DE L'HOMME, ADOPTÉS EN 2012 PAR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES.

Table des matières

2	Remerciements
3	Résumé
6	Dignité pour touTEs : la campagne pour un Canada sans pauvreté
	La campagne
	Le rôle décisif du gouvernement fédéral dans la réduction de la pauvreté
	Éléments essentiels d'un plan concret
	La pauvreté au Canada : la nécessité d'avoir un plan
	Le coût de la pauvreté nous appauvrit tous
12	Cadre des droits de la personne
15	Une action concrète : le plan anti-pauvreté de Dignité pour touTEs
	Sécurité du revenu
	Logement et sans-abrisme
	Santé
	Sécurité alimentaire
	Travail et emploi
	Éducation et protection de la petite enfance
34	Responsabilité et transparence
	Objectifs et échéances
	Procédures de reddition de comptes
38	Agissons maintenant
	Appel à l'action
39	Annexe : sommets sur les politiques sociales de Dignité pour touTEs
41	Notes en fin de texte



Remerciements

Les dirigeants de la campagne Dignité pour touTEs – Canada sans pauvreté et Citizens for Public Justice – souhaitent souligner le travail de ceux qui ont joué un rôle particulièrement important dans l’élaboration de ce plan anti-pauvreté national.

La campagne Dignité pour touTEs exprime sa profonde gratitude envers la congrégation Sisters of Service pour leurs années d’engagement à mettre un terme à la pauvreté dans ce pays, et particulièrement pour le soutien financier qu’elle a apporté à la Campagne. Plusieurs autres individus et groupes ont également versé une contribution financière à la Campagne, et nous les en remercions sincèrement.

La campagne Dignité pour touTEs souhaite également rendre hommage à Katherine Scott pour avoir réussi à résumer, dans des délais serrés, quatre années de réunions, de notes et de recommandations dans un document succinct – une tâche herculéenne. Bravo!

Ce plan s’avère littéralement l’aboutissement de la rencontre de communautés de partout au Canada pour concevoir une stratégie cohésive de lutte contre la pauvreté. Un grand merci à chacun des 600 (et plus!) organismes, coalitions, groupes confessionnels et syndicats ainsi qu’à chacun des individus – plus de 10 000! – dont le temps, les efforts et la volonté de bâtir un meilleur Canada ont permis à la campagne Dignité pour touTEs d’en venir à une entente sur ces recommandations – et de s’assurer qu’elles deviennent rapidement réalité dans ce pays. Ensemble, nous réalisons vraiment un meilleur travail.



CANADA WITHOUT POVERTY
CANADA SANS PAUVRETÉ



CITIZENS FOR
PUBLIC JUSTICE
CITOYENS POUR
UNE POLITIQUE JUSTE

Résumé

Il est temps d'adopter un plan pour éradiquer la pauvreté au Canada. Dans un pays aussi riche que le nôtre, 4,8 millions de personnes ont du mal à joindre les deux bouts : pour payer leur loyer, nourrir leur famille, et satisfaire des besoins fondamentaux.

Bien que l'Organisation des Nations Unies, le Sénat et un comité permanent de la Chambre des communes aient demandé à maintes reprises l'élaboration d'un plan national anti-pauvreté, le Canada n'a toujours rien fait en ce sens. Ceci signifie qu'aucune stratégie n'est en place à l'échelle nationale pour répondre aux besoins d'une **personne sur sept** qui vit dans la pauvreté au Canada.

Ce document présente les points clés d'un plan anti-pauvreté qui, s'il est mis en œuvre, fera toute la différence dans la vie des Canadiens à faible revenu, et permettra à tous les Canadiens de connaître une prospérité et une sécurité accrues.

Le plan se fonde sur le postulat que la pauvreté est une violation des obligations du Canada quant aux droits de la personne. Il offre un aperçu de ce que cela veut dire pour les gouvernements qui élaborent des politiques et des programmes conçus dans le but de contrer la pauvreté.

Le plan fait valoir qu'il faut aborder la pauvreté au Canada en se concentrant sur six sphères différentes :

- la sécurité du revenu
- le logement et le sans-abrisme
- la santé
- la sécurité alimentaire
- l'éducation et la protection de la petite enfance, et
- le travail et l'emploi

Les recommandations relatives aux politiques dans ce plan anti-pauvreté ont été formulées à la suite d'un processus exhaustif d'engagement communautaire réalisé par la campagne Dignité pour touTEs, qui a réuni des

universitaires et des experts de pointe issus d'organismes d'élaboration de politiques sociales, de mouvements anti-pauvreté provinciaux et territoriaux, d'associations nationales, de groupes confessionnels, de syndicats ainsi que d'organismes offrant des services de première ligne. À partir de ressources limitées, la campagne a tenu six sommets sur les politiques sociales lors desquels les participants ont élaboré des recommandations précises pour chacun des secteurs ci-dessus mentionnés. Ces recommandations font partie de ce document. Voici un aperçu de quelques-unes d'entre elles :



Sécurité du revenu

Le système de sécurité du revenu du Canada est actuellement l'un des plus faibles de tous les pays développés. Les bénéficiaires de l'aide sociale continuent de subsister par des prestations qui les font descendre bien en dessous de la barre de n'importe quelle mesure de pauvreté employée au Canada.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- réforme ses programmes d'allocations de compléments de ressources, comme l'assurance emploi, pour mieux refléter les réalités du marché du travail et d'autres écarts dans le système.
- hausse le plafond du Supplément de la prestation nationale pour enfants à 5 600 \$ annuellement pour les familles admissibles (et qu'il l'indexe aux augmentations du coût de la vie).



Logement et sans-abrisme

Alors qu'il y a au moins 250 000 sans-abri au Canada, la majorité des refuges sont au maximum de leur capacité.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- élabore et mette en œuvre une Stratégie nationale, exhaustive et coordonnée, sur le logement, fondée sur les droits de la personne.
- augmente son financement dédié d'au moins 2 milliards de dollars par an en argent frais pour mettre en œuvre des solutions relatives au logement qui atteignent les cibles de la stratégie nationale.



Santé

20 % des dépenses totales annuelles en soins de santé (qui, selon les prévisions, devraient avoir franchi le cap des 211 milliards de dollars en 2013) sont attribuables aux disparités socio-économiques. Le régime d'assurance-maladie ne couvre que 70 % des coûts de soins de santé totaux : le reste est couvert par des régimes d'assurance privés et par les gens eux-mêmes.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- reconnaisse, par une loi, que les déterminants sociaux de la santé, y compris le revenu, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'éducation et la protection de la petite enfance ainsi que le logement, font partie de son plan anti-pauvreté.
- s'engage envers un nouvel Accord sur la santé de 10 ans, y compris un Régime national d'assurance-médicaments.



Sécurité alimentaire

Depuis la récession économique de 2008-2009, l'utilisation de banques d'alimentation a augmenté de 25 %, les enfants et les jeunes représentant dorénavant plus de 30 % des utilisateurs. Il y a encore davantage de gens qui ne fréquentent pas les banques d'alimentation, mais qui souffrent néanmoins d'insécurité alimentaire. Chez les adultes inuits qui vivent au Nunavut, le taux d'insécurité alimentaire est incroyablement élevé : 69 % – un taux six fois plus élevé que la moyenne nationale canadienne.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- élabore, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement, les producteurs d'aliments, les intervenants communautaires et les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, une Politique nationale de droit à l'alimentation.
- augmente l'investissement fédéral afin de tenir compte des niveaux très élevés d'insécurité alimentaire chez les membres des communautés des Premières Nations, inuites et métisses, d'une façon qui prend en considération les facteurs culturels, communautaires et de genre ainsi que la souveraineté des territoires autochtones.



Éducation et protection de la petite enfance

Il y a seulement assez de places réglementées de garde d'enfant pour tout juste un peu plus de 20 % des jeunes enfants, malgré le fait que plus de 70 % des mères canadiennes occupent un emploi rémunéré. La garde d'enfant réglementée au Canada est présentement caractérisée par des tarifs élevés, des salaires bas pour le personnel, une qualité médiocre et une demande insatisfaite.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- élabore un programme d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité supérieure, universel, et financé et géré par le gouvernement, pour les enfants de 0 à 5 ans et pour ceux d'âge scolaire, jusqu'à l'âge de 12 ans, à être progressivement mis en place d'ici 2020.
- procède à des transferts fédéraux dédiés de 1 milliard de dollars, 1,6 milliards de dollars et 2,3 milliards de dollars, répartis sur les 3 prochaines années, dans le but ultime d'atteindre l'étalon international des dépenses en éducation et protection de la petite enfance d'au moins 1 % du PIB d'ici 2020.



Travail et emploi

Au cours des 20 dernières années, les emplois précaires, caractérisés par un certain niveau d'insécurité et d'imprévisibilité, un salaire généralement bas et peu d'avantages sociaux, ont augmenté de près de 50 %. Les jeunes et d'autres groupes sous-représentés dans la main-d'œuvre font face à des obstacles particuliers lorsque vient le temps de trouver un emploi sécuritaire.

Dignité pour touTEs recommande que le Canada :

- établisse des normes salariales nationales pour s'élever au-dessus du seuil de pauvreté.
- offre des incitatifs à l'emploi aux jeunes et autres groupes sous-représentés dans la main-d'œuvre.

Nous savons que les politiques gouvernementales peuvent faire la différence pour ceux qui vivent dans la pauvreté.

Bien que tous les ordres de gouvernement aient un rôle à jouer pour combattre la pauvreté, le gouvernement fédéral, avec son pouvoir unique d'élaboration des politiques, de lois, d'imposition et de redistribution, a particulièrement la responsabilité d'indiquer la voie à suivre et de promouvoir la réforme dans des secteurs clés qui sont cruciaux pour le bien-être du peuple canadien. Toutes les provinces, sauf une, ont déjà élaboré un plan envers lequel elles se sont engagées : il est temps pour notre gouvernement fédéral d'en faire de même.

La pauvreté est un enjeu complexe. Afin de l'aborder efficacement, il nous faut des solutions qui tiennent compte de ces complexités. Il nous faut un plan anti-pauvreté national coordonné, qui soit conforme aux obligations des droits de la personne à l'international, qui soit exhaustif dans son approche, qui s'articule autour des plus démunis, qui comprenne des objectifs, des cibles et des délais mesurables, qui comprenne des processus d'évaluation et de reddition des comptes, qui implique les communautés qui seront touchées par ces stratégies, et qui soit intégré aux plans provinciaux et territoriaux.

Même si le plan que nous proposons souligne certains des éléments requis d'un plan anti-pauvreté, il n'est pas exhaustif pour autant. Nous ne nous attendons pas à ce que le gouvernement fédéral adopte nos propositions dans leur forme actuelle. Nous envisageons ce plan comme point de départ – un point de départ sérieux, réfléchi et éclairé. En 2015, année d'élections fédérales, tous les partis politiques devraient inclure dans leur programme l'engagement d'élaborer, puis de mettre en œuvre, un plan anti-pauvreté national.

Il est plus que temps, pour notre gouvernement national, de faire sa part et d'agir. Et Dignité pour touTEs a un plan anti-pauvreté national.



Dignité pour touTEs : la campagne pour un Canada sans pauvreté

La campagne

Dignité pour touTEs : la campagne pour un Canada sans pauvreté¹ est une initiative commune lancée en 2009 par Canada sans pauvreté² et Citizens for Public Justice.³ La campagne demande au gouvernement fédéral de mettre en place des mesures concrètes et soutenues en vue d'un Canada où chacun pourrait profiter de possibilités de se réaliser et de s'épanouir, accueillir les responsabilités de la citoyenneté, participer aux activités communautaires et vivre dans la dignité.

Bien que chacun ait un rôle à jouer dans le développement de ce Canada, le gouvernement fédéral, avec son pouvoir unique d'élaboration des politiques, de lois, d'imposition et de redistribution, a la responsabilité d'indiquer la voie à suivre et de promouvoir la réforme dans des secteurs clés qui relèvent de sa juridiction.

Depuis la création de Dignité pour touTEs, la campagne s'est appliquée à générer un mouvement pour le changement, en réunissant des membres de tous les partis politiques, des personnes ayant connu la pauvreté et une communauté de praticiens, pour discuter d'enjeux touchant la pauvreté et de solutions possibles.

Nous avons tenu une série de sommets sur les politiques sociales traitant de logements et de sans-abrisme, d'éducation et de protection de la petite enfance, de sécurité du revenu, de sécurité alimentaire, de santé, et de travail et d'emploi – chacun visant à élaborer un plan anti-pauvreté exhaustif et efficace, fondé sur les meilleures preuves, et qui représente un consensus sur les meilleures stratégies pour réduire la pauvreté au pays. (Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir un aperçu des sommets sur les politiques sociales.)

Ce document représente un résumé de cette démarche : il regroupe les points clés d'un plan qui, s'il est mis en œuvre, aura des effets positifs réels sur la vie des Canadiens à faible revenu, et permettra à tous les Canadiens de connaître une prospérité et une sécurité accrues. Les recommandations faites ne sont pas exhaustives, mais représentent au sein de la communauté un consensus sur six secteurs de dépenses.

Le Canada a connu un certain succès dans la réduction des taux de pauvreté chez les aînés – le résultat d'investissements importants dans la sécurité du revenu des aînés. Certaines provinces font également des progrès en réduction de l'incidence et du niveau de la pauvreté, notamment le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.

Une action concertée de la part du gouvernement fédéral de concert avec d'autres s'avère nécessaire dès maintenant pour élargir la portée et effectuer des investissements importants dans des stratégies éprouvées pour réduire la pauvreté chez les Canadiens, peu importe où ils habitent ou les situations exceptionnelles qu'ils vivent.

La campagne Dignité pour touTEs vise à atteindre trois objectifs relatifs à des politiques sociales de compétence fédérale :



1

La création d'un plan fédéral exhaustif pour l'éradication de la pauvreté, qui complémente le travail des autres partenaires, notamment les provinces ou territoires et les communautés.



2

L'introduction et la mise en œuvre d'une *Loi anti-pauvreté* fédérale pour éradiquer la pauvreté, promouvoir l'inclusion sociale et renforcer la sécurité sociale.



3

La perception et l'attribution de recettes fédérales suffisantes pour assurer une sécurité sociale et économique pour tous.

Le rôle décisif du gouvernement fédéral dans la réduction de la pauvreté

La tâche d'éradiquer la pauvreté oblige tous les ordres de gouvernement à travailler en étroite collaboration et de concert avec les autres secteurs. À cet égard, le gouvernement fédéral a un rôle primordial et unique à jouer. En tant que signataire de traités internationaux sur les droits de la personne qui obligent le Canada à s'engager à respecter les droits de la personne, y compris le droit à un niveau de vie satisfaisant, le gouvernement fédéral lui-même doit faire face à certains engagements et faire preuve de leadership. De plus, le gouvernement fédéral est particulièrement bien placé pour s'attaquer à la pauvreté sur le plan national, compte tenu du rôle qu'il joue sur les plans suivants :

- Programmes de sécurité du revenu (ex. : Protection fiscale canadienne pour enfants, Crédit pour taxe sur les produits et services, Prestation fiscale pour le revenu du travail et Supplément de revenu garanti pour les aînés);⁴
- Programmes et services conçus pour aider économiquement les Inuits, les Premières Nations, et les Métis, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées; et

- Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires dans le cadre de programmes tels les ententes de transferts canadiens en matière de programmes sociaux et de logements à prix abordable.

Le gouvernement fédéral joue également un rôle décisif quant au revenu, en assurant, par exemple, l'imposition juste et progressive des individus et des entreprises. La politique fiscale est un élément clé d'un plan anti-pauvreté efficace puisqu'elle représente un moyen pour le gouvernement de générer des recettes suffisantes pour soutenir des programmes publics vivants et efficaces par des moyens qui répartissent équitablement les coûts.

Le gouvernement fédéral doit s'associer aux efforts de réduction de la pauvreté pour tous les ordres de gouvernement (tout en naviguant entre les distinctions provinciales et territoriales) et au sein du gouvernement fédéral lui-même, en utilisant le savoir collectif et l'action commune pour obtenir un maximum d'effets. Dans une fédération hautement décentralisée comme le Canada, la réussite exige des liens solides entre les gouvernements, y compris une réelle collaboration avec les provinces et les territoires, et l'entretien de rapports avec ceux-ci.

« Le Canada refuse la recommandation [du Conseil des droits de la personne de l'ONU] d'élaborer une stratégie nationale pour éradiquer la pauvreté. Les provinces et les territoires ont juridiction dans ce secteur... »

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, EN RÉPONSE AU RAPPORT DU CONSEIL DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU) DU CANADA, 2009



Éléments essentiels d'un plan concret

Pour porter leurs fruits, les stratégies anti-pauvreté doivent comprendre les éléments suivants :



Cohérence quant aux engagements envers les Droits de la personne à l'international

Un plan anti-pauvreté efficace doit s'inspirer des engagements du Canada envers les droits de la personne à l'international, y compris l'engagement de prendre des mesures raisonnables pour s'attaquer efficacement à la pauvreté, en utilisant la totalité des ressources disponibles, ainsi que plusieurs des éléments décrits ci-dessous.



Une approche exhaustive

Un plan anti-pauvreté efficace doit composer avec les nombreuses dimensions et causes de la pauvreté, en incluant tout un éventail de stratégies et d'investissements ciblant le revenu familial, le coût élevé des nécessités de subsistance comme le logement et l'éducation, et les soutiens et services communautaires requis.



La focalisation sur les plus défavorisés

Un plan anti-pauvreté efficace doit tenir compte des besoins et des situations uniques et propres aux groupes les plus vulnérables face à la pauvreté (tels les jeunes, les mères célibataires, les Inuits, les Premières Nations et les Métis, les personnes handicapées ainsi que les nouveaux arrivants et immigrants), et de leur expérience particulière de la pauvreté (comme le sans-abrisme ou l'occupation d'un logement insalubre, un emploi précaire mal payé ou l'absence de services aux enfants à prix abordable).



Des objectifs, des cibles et des échéances mesurables

Un plan anti-pauvreté efficace doit avoir des objectifs précis et réalistes de même que des échéances réalistes pour atteindre ces objectifs, en utilisant des mesures des progrès amplement reconnues. Les points de repère des échéances doivent être suffisamment concrets et fréquents pour qu'un gouvernement puisse être tenu responsable des progrès au sein de son mandat, sans que les objectifs ne deviennent le centre d'intérêt du plan. Les objectifs et les échéances devraient être prescrits par la loi.



Évaluation et imputabilité

Des procédures d'imputabilité sont essentiels à un plan anti-pauvreté efficace et crédible. Des procédures et des indicateurs transparents et opportuns sont nécessaires au suivi des progrès. Il faut établir un plan de mise en œuvre détaillé à être suivi par le gouvernement et les ministères individuels, et qui sera coordonné et surveillé par un ministre responsable ou par un ministère. Le ministre responsable, à son tour, devrait être tenu de faire un rapport annuel au Parlement. Et les individus doivent pouvoir tenir le gouvernement responsable d'un plan anti-pauvreté national, qu'ils le fassent par l'entremise de procédures existantes ou nouvellement établies.



Participation de la collectivité

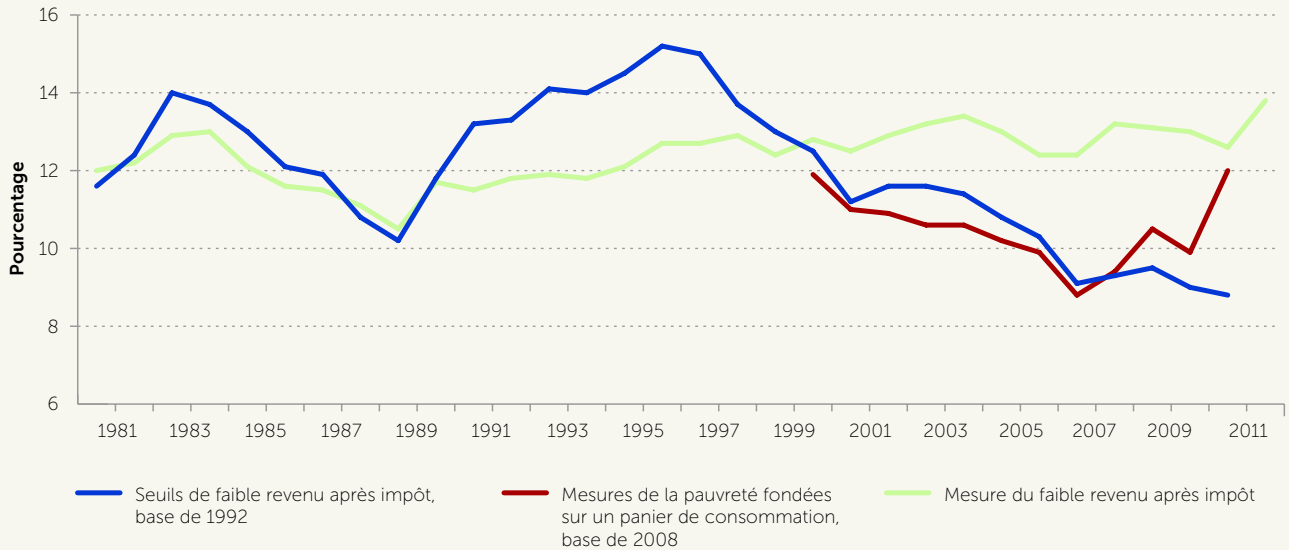
Des collaborations et un engagement sérieux et continu à l'échelle du pays sont essentiels à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan anti-pauvreté efficace qui tient compte des diverses réalités des gens vivant dans la pauvreté au Canada. Il sera particulièrement crucial d'impliquer concrètement les communautés des Premières Nations, métisses et inuites ainsi que les autres groupes très vulnérables à la pauvreté, y compris les immigrants récents, les mères célibataires, les femmes âgées célibataires, les personnes handicapées et les gens souffrant de maladie chronique ou de dépendance.



Intégration

les provinces et les territoires ont pris les devants en lançant des plans de réduction de la pauvreté au Canada au cours de la dernière décennie. Un nouveau plan fédéral devrait joindre ses efforts à ceux qui existent déjà sur les plans provinciaux, territoriaux et communautaires, en reconnaissant notamment la position unique du Québec et son approche envers la politique sociale au sein du contexte canadien.

Taux de pauvreté par mesures différentes, 1981-2012



Statistique Canada. Tableau 202-0802 – Personnes issues de familles à faible revenu, annuel

La pauvreté au Canada : la nécessité d'avoir un plan

Il est évident que le Canada a besoin d'un plan anti-pauvreté – doté d'objectifs et d'échéances mesurables, et de procédures d'évaluation des progrès – pour changer la vie des gens au Canada qui éprouvent des difficultés économiques.

Peu importe la mesure par laquelle on le détermine, le taux de pauvreté du Canada est élevé. Même en se fiant à la mesure la plus restrictive, près de 3 millions de personnes au Canada sont pauvres. Lorsque comparé au taux de pauvreté des autres pays développés, celui du Canada est particulièrement stupéfiant, compte tenu de notre richesse et de notre stabilité économique en tant que nation : le Canada se classe au 24^e rang dans la liste des 34 pays de l'OCDE.

Nous détenons un record de pauvreté honteux chez les Inuits, les Premières Nations et les Métis : un quart des personnes autochtones vivent dans la pauvreté.⁵ Plusieurs personnes pauvres au Canada occupent un emploi rémunéré sans que leur revenu ne soit suffisant pour sortir leur famille de la pauvreté. D'autres frôlent le seuil de la pauvreté, la perte d'un emploi ou une maladie pouvant les plonger dans des difficultés économiques à tout moment.

Il n'y a aucune justification pour la pauvreté dans une société aussi riche que la nôtre. L'Organisation des Nations Unies a dit au gouvernement du Canada, à plusieurs reprises, que ses taux de pauvreté sont inacceptables compte tenu de la richesse du pays, et que le Canada doit faire mieux et prendre des mesures immédiates pour combattre la pauvreté, y compris en adoptant une stratégie ou un plan national.

Le coût de la pauvreté nous appauvrit tous

Il est difficile de vivre dans la pauvreté. Cela nécessite de faire des choix déchirants. Doit-on payer son loyer ou acheter des médicaments? Doit-on régler sa facture d'électricité ou se procurer de la nourriture? Les individus et les familles du Canada qui font l'expérience de la pauvreté – souffrir de la faim et de malnutrition, habiter un taudis, contracter une maladie évitable, occuper un emploi précaire, subir d'énormes niveaux de stress familial et d'isolement social, se sentir incompetent, avoir moins de possibilités d'apprendre et de s'épanouir, et subir discrimination et stigmatisation – parce qu'ils éprouvent des difficultés économiques, en paient lourdement le prix.

Il n'y a pas statistique plus convaincante que la différence entre l'espérance de vie des individus qui vivent dans des communautés pauvres et celle de ceux qui vivent dans des communautés nanties. Une étude menée dans la ville de Hamilton a établi une **différence de 21 ans** en moyenne d'âge au décès entre les quartiers du haut et du bas de l'échelle de revenu – un écart effarant dans un pays qui se targue d'offrir des soins de santé universels et qui détient les ressources pour combattre la pauvreté.⁶

La pauvreté est systématiquement reliée à une mauvaise santé, des coûts de soins de santé plus élevés, des demandes accrues envers les services sociaux et communautaires, un plus grand stress pour les membres de la famille et des résultats scolaires plus faibles – sans compter des coûts astronomiques associés à une productivité réduite et à la perte d'activités économiques. Néanmoins, les gouvernements allèguent un manque de ressources suffisantes pour convenablement aborder le problème – tout en payant pour les conséquences dévastatrices de la vie dans la pauvreté.

Selon le rapport émis par le Conseil national du bien-être social, la pauvreté coûte plus de 24 milliards de dollars par année⁷ aux contribuables. L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance estime que le sans-abrisme coûte annuellement 7,05 milliards de dollars à l'économie canadienne, y compris le coût des refuges, des services sociaux, des soins de santé et des services correctionnels.⁸

Il s'avère bien plus logique de s'attaquer directement à la pauvreté que de tenter d'en acquitter le legs préjudiciable. Ainsi, il a été démontré que le fait d'assurer un logement aux gens coûte considérablement moins cher et se révèle bien plus efficace que de continuer à injecter de l'argent dans des mesures de soutien d'urgence comme des refuges. En effet, le fait de ramener le revenu des ménages pauvres au seuil de pauvreté – pour combler l'écart de pauvreté – coûterait considérablement moins cher que le coût de la pauvreté que nous payons actuellement.⁹

Il n'y a aucune justification pour la pauvreté dans une société aussi riche que la nôtre. L'Organisation des Nations Unies a dit au gouvernement du Canada, à plusieurs reprises, que ses taux de pauvreté sont inacceptables compte tenu de la richesse du pays, et que le Canada doit faire mieux et prendre des mesures immédiates pour combattre la pauvreté, y compris en adoptant une stratégie ou un plan national. L'adoption d'un plan anti-pauvreté est non seulement juste et raisonnable : elle tombe sous le bon sens financier. Si nous nous engageons envers un plan et que nous prenons des mesures raisonnables conformément à la richesse du pays, l'éradication de la pauvreté est à notre portée.



Cadre des droits de la personne

Aperçu

Aborder la pauvreté s'avère essentiel pour créer une société où chacun, peu importe ses moyens, ses antécédents ou sa capacité, peut être un membre actif de sa communauté. Bien que la pauvreté soit étroitement associée à la charité, elle n'a rien à voir avec la charité – et tout à voir avec les droits de la personne. L'éradication de la pauvreté exige un engagement envers la dignité humaine et la justice, et nécessite d'attester que, lorsque les gens se voient refuser l'accès à un logement convenable, à un revenu convenable, et à une alimentation convenable, leurs droits de la personne sont violés, surtout dans une nation riche comme le Canada.

Ce que distingue une approche fondée sur les droits de la personne pour aborder la pauvreté des autres approches, c'est la nature de transformation des droits de la personne. Les droits de la personne transforment les enjeux du sans-abrisme, de la pauvreté et de la faim, en ce sens qu'au lieu d'en faire une question de strict dénuement économique, ils en font une question de citoyenneté égalitaire et de dignité. Une approche fondée sur les droits de la personne tient compte du fait que le dénuement socio-économique se produit en grande partie en raison de la dévalorisation des droits des gens les plus vulnérables, qui mène à prendre des décisions et à faire des choix particuliers de politiques et de programmes.

Une approche fondée sur les droits de la personne pour aborder la pauvreté change la conversation. Elle nous éloigne de l'idéologie politique et des caprices politiques, et nous offre un terrain plus fertile dans lequel les lois, les politiques et les programmes visant à éradiquer la pauvreté doivent s'enraciner. La légitimité du cadre des droits de la personne provient d'un ensemble de normes

universellement reconnues. Les droits de la personne représentent un étalon moral sur lequel nous pouvons mesurer les efforts et les progrès gouvernementaux au fil du temps, et envers lequel nous pouvons tenir les gouvernements responsables.

L'utilisation d'un cadre des droits de la personne pour combattre la pauvreté au Canada constitue une approche légitime puisque le Canada a ratifié plusieurs traités pour s'engager à s'assurer de garantir aux plus défavorisés un niveau de vie convenable. Quoique ces traités ne soient pas directement exécutoires dans les tribunaux canadiens, il existe une règle implicite selon laquelle les lois, les politiques et les programmes qui relèvent de secteurs où les gouvernements ont des obligations quant aux droits de la personne à l'international, doivent mettre en œuvre ces obligations. Ceci signifie que, les lois, les politiques et les programmes relatifs à un niveau de vie convenable doivent s'inspirer des obligations du Canada envers les droits de la personne sur le plan international.

Les droits de la personne transforment les enjeux du sans-abrisme, de la pauvreté et de la faim, en ce sens qu'au lieu d'en faire une question de strict dénuement économique, ils en font une question de citoyenneté égalitaire et de dignité

Normes des droits de la personne

L'utilisation d'une approche fondée sur les droits de la personne pour combattre la pauvreté a pour avantage, entre autres, qu'un ensemble de normes a été établi pour mesurer les progrès et s'assurer d'une responsabilité – ce qu'on ne peut pas affirmer au sujet des autres approches.

Que sont ces normes au juste, et que signifient-elles pour les gouvernements au Canada? Signifient-elles que les gouvernements doivent s'assurer que chaque personne au Canada soit nantie?

L'utilisation des droits de la personne pour combattre la pauvreté ne signifie pas que le gouvernement a pour responsabilité de s'assurer que chaque personne au Canada soit nantie. Elle ne signifie pas non plus que la pauvreté doit immédiatement être éradiquée (à l'exception de toute politique ou de tout programme relié à la pauvreté qui exerce une discrimination : ceux-là doivent être instamment abordés). D'après le droit international en matière de droits de la personne, il est entendu que la mise en place des programmes et des politiques requis pour éradiquer la pauvreté prendra du temps, et donc, que les gouvernements doivent **progressivement éradiquer la pauvreté en prenant des mesures raisonnables** en tenant compte de la **totalité des ressources disponibles**, et qu'ils doivent éviter de prendre des **mesures régressives**, c'est-à-dire des mesures qui dégraderaient le niveau de vie des gens.

L'éradication progressive de la pauvreté au Canada exige que le gouvernement du Canada élabore un plan anti-pauvreté qui comprend trois types d'obligations relatives aux droits de la personne :

- i. **Obligations immédiates** – Celles-ci s'appliquent à toutes les politiques et tous les programmes existants, et comprennent les obligations d'administrer les programmes sans discrimination, et de respecter les besoins fondamentaux et urgents.
- ii. **Engagements et objectifs à court terme** – Il s'agit ici d'obligations qui permettront d'atteindre des objectifs convenus dans le respect des échéances établies; ex. : l'augmentation des niveaux d'aide sociale ou du salaire minimum d'un pourcentage donné ou la mise en place d'un nouveau programme pour la vie communautaire dans un délai d'un an. Les engagements à court terme devraient être concrets et réalistes, fondés sur des politiques gouvernementales solides, et régulièrement mis à jour.
- iii. **Objectifs à plus long terme** – L'objectif central à long terme devrait être un engagement exprès du gouvernement envers l'éradication de la pauvreté en tant que violation des droits de la personne – et non comme matière d'administration. Cet engagement devrait être intégré à un plan anti-pauvreté national comme celui-ci. Il devrait être réalisé dans un délai raisonnable, et fondé sur un échéancier établi et qui soit réaliste compte tenu des ressources et d'autres défis.

Afin de démontrer que la totalité des ressources disponibles est exploitée pour combattre la pauvreté, les gouvernements doivent prouver que les priorités relatives aux droits de la personne se reflètent dans l'établissement de leur budget. L'obligation d'éradiquer la pauvreté ne peut pas être reportée simplement en raison de contraintes budgétaires générales.

Caractéristiques clés de l'approche fondée sur les droits de la personne

Les droits de la personne sont souvent perçus comme de nobles objectifs ou principes qu'on vise à atteindre – mais on peut aussi les percevoir comme des outils pratiques, c'est-à-dire comme une façon d'élaborer des politiques ou une façon de gouverner. Nous préconisons donc qu'un plan anti-pauvreté comprenne les caractéristiques des droits de la personne qui suivent :

- Un engagement envers la non-discrimination et l'égalité dans tous les aspects du plan, de son élaboration à son contenu, en passant par sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Ceci permettra de s'assurer que le plan mise sur la plupart des groupes défavorisés, et nécessitera une analyse quant à savoir si le plan a pour but d'améliorer la pauvreté et ses conséquences.
- Une collaboration et un engagement réels par l'entremise de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, en compagnie de représentants des groupes les plus concernés par la pauvreté, y compris les communautés inuites, des Premières Nations et métisses, les mères célibataires, les immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées et les jeunes.
- Une réelle collaboration entre tous les ordres de gouvernement (ex. : gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux) qui ont des responsabilités concernant le logement afin de s'assurer qu'ils aient les connaissances, la capacité et les ressources pour mettre en œuvre leurs obligations relatives aux droits de la personne sur le plan international.
- Des objectifs, des cibles et des échéances mesurables pour permettre de s'assurer que le plan mise sur la résolution de problèmes réels dans des délais réalistes.
- La surveillance et l'évaluation des procédures afin de demeurer transparent et imputable, tant pour ceux que le plan anti-pauvreté vise à aider que pour le grand public. Les procédures de suivi et d'évaluation ne devraient pas devenir une fin en soi : tant les statistiques et les expériences vécues par les bénéficiaires seront utilisées pour mesurer les résultats.
- L'accès à des recours efficaces pour s'assurer que les droits protégés par l'entremise du plan anti-pauvreté soient concrets. Les droits de la personne sont sans effet s'ils ne peuvent pas être appliqués d'une manière ou d'une autre. Il existe tout un éventail de procédures qui peuvent être mises en place sans avoir recours aux tribunaux, telles les audiences parlementaires, les tribunaux des droits de la personne, les ombudsmen, etc.

Il existe tout un éventail de procédures qui peuvent être mises en place sans avoir recours aux tribunaux.



telles les audiences
parlementaires



les tribunaux des
droits de la personne



les ombudsmen



Une action concrète : le Plan anti-pauvreté de Dignité pour touTEs

« Pendant trop longtemps, nous avons entendu qu'une marée montante soulève tous les bateaux – que la croissance économique profite à tout le monde et qu'elle résoudra des problèmes comme la pauvreté. »¹⁰ Et pourtant, au Canada, même après une décennie de forte croissance économique et de faible taux de chômage pendant les années 2000, la pauvreté demeure profonde et tenace. La reprise léthargique depuis la récession de 2008-2009 a créé encore plus d'obstacles alors que les profits de la croissance économique se retrouvent de plus en plus entre les mains d'une minorité.

Les choix des politiques publiques, non fondés sur une compréhension des obligations relatives aux droits de la personne du Canada, expliquent en partie ce paradoxe. Au cours des dernières années, toute une série de choix politiques se sont avérés régressifs, avec pour résultat, l'érosion des avantages et des protections pour les plus marginalisés, un accès réduit à l'assurance-emploi, le gel ou la réduction des avantages sociaux, des obstacles à l'accession à un logement convenable et abordable pour ceux qui disposent de peu de moyens ou des mandats donnés en sous-traitance qui obligent des milliers de travailleurs à gagner un salaire insuffisant.

Pour s'attaquer à la pauvreté, surtout en période de reprise lente, les gouvernements doivent s'engager dans un programme d'élaboration des politiques qui vise cet objectif, conformément aux obligations relatives aux droits de la personne du Canada. « C'est seulement lorsque les gouvernements prendront des engagements concrets pour réduire la pauvreté – et qu'ils évalueront leurs choix en ce sens – que nous verrons de réels progrès. »¹¹

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération. Le revenu d'emploi est fondamental – mais n'est pas suffisant. Il est également nécessaire de s'assurer que les gens ont la capacité, comme l'a dit Amartya Sen, de choisir

une vie qui leur importe.¹² Les composantes de base clés d'un plan anti-pauvreté exhaustif pour le XXI^e siècle comprennent le respect des droits de la personne et l'offre d'un soutien et de ressources convenables pour permettre aux gens de satisfaire leurs besoins fondamentaux tout en promouvant la participation active de tous les membres de la communauté à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

De même, il est tout aussi important d'élaborer des stratégies qui suscitent l'innovation et génèrent la création d'emplois stables et bien payés pour toutes les personnes en âge de travailler. Faciliter la croissance de « bons » emplois, à la fois socialement inclusifs et hautement productifs, est essentiel à l'éradication de la pauvreté.

Nous avons également besoin de stratégies créatives pour répondre aux besoins en soins des familles et des communautés. De nos jours, les familles se débrouillent généralement toutes seules, et ce sont les femmes qui portent le fardeau d'exigences concurrentielles : emploi, soins à l'enfance et soins aux personnes âgées. La réponse se trouve dans l'attestation du rôle insoutenable que jouent les femmes en tant qu'aidantes naturelles et du besoin pour de nouveaux modèles qui reconnaissent le caractère collectif des soins à donner et qui répartissent de façon

équitable les coûts et les responsabilités entre les hommes et les femmes, et entre les familles, les communautés, les entreprises et les gouvernements.

Une fois réunies, ces différentes stratégies prennent appui sur le rôle central du gouvernement du Canada dans l'économie et son leadership historique pour concevoir

et maintenir un filet de sécurité sociale résistant, conformément à ses obligations en fonction d'un certain nombre d'instruments des droits de la personne sur le plan international, y compris le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

Dans ce qui suit, nous présentons les principes directeurs d'un plan anti-pauvreté pour le Canada, élaborés lors de six différents sommets sur les politiques sociales, et qui s'articulent autour des six sujets que voici :



Sécurité du revenu



Logement et
sans-abrisme



Santé



Sécurité alimentaire



Travail et emploi



Éducation et protection
de la petite enfance

Un document comme celui-ci peut seulement suggérer certains des éléments nécessaires à un plan anti-pauvreté exhaustif. Afin d'y arriver, une discussion à grande échelle s'impose pour arriver à une nouvelle compréhension commune de ce que nous pouvons réaliser ensemble.

Les mesures à prendre sont présentées sous chacun des sujets. Ces recommandations ont été élaborées grâce à un long processus d'engagement communautaire qui a réuni des experts de pointe sur les questions visées et des intervenants issus de divers organismes, y compris des organismes d'élaboration de politiques sociales, des mouvements anti-pauvreté provinciaux et territoriaux, des associations nationales, des groupes confessionnels ainsi que des organismes offrant des services de première ligne.

Pour consulter la liste complète des recommandations de politiques préparées grâce au processus des sommets sur les politiques sociales ainsi qu'une description de ce processus, veuillez vous rendre sur le site de Dignité pour touTEs.

« Les gouvernements canadiens ont arrêté d'essayer de suivre la hausse de l'inégalité ...
L'action et l'inaction – changements en profondeur et changements de politiques –
sont au cœur de l'inégalité croissante au Canada. »

KEITH BANTING ET JOHN MYLES, INEQUALITY AND THE FADING OF REDISTRIBUTIVE POLITICS, 2013, P. 33



Sécurité du revenu (avril 2012)

Les familles canadiennes jouissent en général d'un niveau de vie plus élevé aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Les familles d'ainés, notamment, ont réalisé des gains importants avec leur revenu net d'impôt, même alors que le nombre d'ainés a augmenté.

Et pourtant, environ 4,8 millions de gens au Canada vivent quand même dans la pauvreté¹³ – beaucoup trop pour une nation riche comme le Canada. Le taux de pauvreté général ne démontre qu'une facette de la réalité. Plusieurs des pauvres d'aujourd'hui ont un emploi, et sont de plus en plus des célibataires dont l'âge varie entre 18 et 64 ans. De plus, les pauvres sont très pauvres, avec un revenu bien en dessous du seuil de pauvreté.¹⁴

Un sondage d'indicateurs de pauvreté révèle qu'en réalité, depuis la récession de 2008-2009, deux « reprises » sont en cours.¹⁵ Pour les « chanceux », la reprise s'est traduite par le maintien de leur emploi ou l'obtention d'un nouvel emploi au même salaire que le précédent. Pour les autres, cependant, la reprise est faible, sinon inexistante. Ils sont encore chômeurs ou occupent un emploi précaire à petit salaire, et doivent envisager une hausse du coût de la vie. Ils vivent avec un revenu équivalent au seuil de la pauvreté – avec tous les stress et les difficultés qu'engendre une vie vécue dans la pauvreté.

Bien que le système canadien de programmes de transferts de revenus et d'impôt sur le revenu ait contribué à compenser l'écart grandissant entre les revenus et les débouchés, il est loin d'être aussi efficace qu'il l'a déjà été. Le système de prestations compense moins de 40 % de l'inégalité du marché, alors qu'il compensait plus de 70 % de celle-ci avant le milieu des années 1990.¹⁶

Cette tendance à la baisse dans la redistribution a été infléchi par des choix de politiques qui ont restreint le rôle des transferts soumis aux examens des moyens d'existence¹⁷ comme l'aide sociale, et par l'entremise d'importantes réductions apportées au niveau des prestations ainsi qu'à des règles d'admissibilité plus sévères (ex. : une nouvelle définition de « l'emploi convenable » selon le Règlement sur l'assurance-

emploi). En conséquence, ceux qui reçoivent de l'aide sociale continuent de subsister à l'aide de prestations qui augmentent de façon marginale – sinon pas du tout, et qui les fait descendre bien en dessous de la barre de n'importe quelle mesure de pauvreté employée au Canada. Les bénéficiaires d'aide sociale sont obligés de vivre une vie envahie par des choix déchirants : payer le loyer ou acheter de la nourriture? Acquitter sa facture de chauffage ou celle du téléphone?

Les changements apportés par les gouvernements aux taux d'imposition du revenu ainsi que l'érosion des dépenses attribuées aux programmes sociaux ont également contribué à augmenter la pauvreté au Canada. Les recettes fiscales totales sont passées d'un PIB de 36 % à un PIB de 31 % depuis le milieu des années 1990, égalées par un déclin équivalent des dépenses attribuées aux programmes sociaux.¹⁸ Les réductions d'impôt au Canada ont été parmi les plus importantes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le système de sécurité du revenu du Canada est maintenant l'un des plus faibles parmi les pays développés, se classant au 25^e rang des 30 pays étudiés.¹⁹

Des programmes comme la Protection fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et les deux principaux piliers des programmes de revenus de retraite du gouvernement fédéral – la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) – ont fait des efforts accrus pour combler les écarts dus à l'insuffisance de revenus d'emploi et d'épargne des particuliers.²⁰ En effet, le déclin des taux de pauvreté chez les aînés a ralenti et s'est inversé depuis la récession de 2008-2009.²¹ Cependant, la décision du gouvernement fédéral, annoncée lors du Budget 2012, de faire passer l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG de 65 ans à 67 ans, signifiera que plusieurs Canadiens pauvres qui approchent le moment de la retraite (y compris ceux qui vivent de l'aide sociale) devront attendre plus longtemps avant de pouvoir accéder aux prestations aux aînés et aux programmes qui s'y rapportent.²² Et l'introduction de programmes tels la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) a, en réalité, fait dévier vers des familles



Les bénéficiaires d'aide sociale sont obligés de vivre une vie envahie par des choix déchirants : payer le loyer ou acheter de la nourriture? Acquitter sa facture de chauffage ou celle du téléphone?

à revenu élevé, d'importantes ressources d'abord destinées aux familles à faible revenu.²³

Les « travailleurs pauvres » se retrouvent dans une situation particulièrement difficile, en raison d'emplois précaires au salaire insuffisant et aux possibilités d'avancement limitées.²⁴ Ainsi, des changements drastiques apportés en 1996 au programme d'assurance-emploi – hausse des conditions d'admission et réduction de la durée des prestations – ont eu comme conséquence d'abaisser le nombre de bénéficiaires. Et ceci, malgré le fait que l'assurance-emploi (AE) soit financée par les travailleurs individuels et les employeurs, et non par le gouvernement.²⁵

Le système actuel ne reflète pas les réalités du marché du travail, car il s'appuie sur une notion d'emploi à temps plein d'une semaine de travail de 35 heures pour un seul employeur, et ignore l'augmentation considérable des autres formes de travail. « Les heures de travail irrégulières et travaillées à temps partiel nuisent aux travailleurs, car plusieurs d'entre eux n'accumulent pas assez d'heures pour être admissible à l'AE ou, s'ils le sont, voient diminuer le nombre de semaines auxquels ils ont droit. »²⁶ Les obstacles dressés par le système actuel d'AE sont davantage ressentis par ceux qui sont déjà vulnérables à la pauvreté, notamment les femmes, les immigrants et les jeunes.²⁷ Au plus fort de la récession, entre 2009 et 2011, le nombre de bénéficiaires de l'AE a littéralement baissé de 40 % alors que le chômage continuait d'augmenter.²⁸

De nouvelles approches envers l'élaboration des programmes de sécurité du revenu sont nécessaires pour protéger les Canadiens contre une baisse de revenu due au chômage, à la maladie, à une invalidité ou à des responsabilités familiales. Des programmes conçus il y a un demi-siècle doivent être mis à jour pour refléter les réalités d'aujourd'hui du Canada. Il y a, en particulier, un besoin urgent de soutenir les travailleurs piégés dans des emplois précaires et mal payés, et de s'assurer que les prestations d'aide sociale soient établies en fonction d'un niveau réaliste qui tient compte des coûts réels du logement, de la nourriture et des autres nécessités.

Les Programmes de la sécurité du revenu pour les enfants issus de familles à faible revenu et pour les aînés ont fait la preuve que lorsque le gouvernement en fait une priorité, la

pauvreté peut être réduite. Comment pouvons-nous prendre appui sur ceci et travailler à atteindre un objectif de pauvreté zéro, où chacun en a suffisamment? Sans plan anti-pauvreté, le progrès accompli par le Canada s'effritera, réduisant ainsi les chances et les possibilités d'épanouissement des pauvres tout en sapant la prospérité future du Canada.

La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour sortir les enfants et leur famille de la pauvreté, en **haussant le plafond du Supplément de la prestation nationale pour enfants (PFCE/SPNE)** à 5 600 \$ (dollars 2014) pour les familles admissibles (annuellement indexé aux augmentations du coût de la vie), et en prenant des mesures, en collaboration avec les provinces et les territoires, pour s'assurer que les familles vivant de l'aide sociale conservent la pleine prestation pour enfants sans récupération fiscale ni abaissement des tarifs de l'aide sociale.
2. **Pour réorienter le financement** vers les programmes de soutien du revenu qui ne profitent pas suffisamment aux familles avec enfants à faible revenu, y compris la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), le Crédit d'impôt pour enfants (CIE) et le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (CICPE), **et investir les économies** dans des soins à l'enfance de qualité supérieure et dans le service de Prestation nationale pour enfants – un transfert progressif axé tant sur la prévention de la pauvreté que sur son éradication. La Campagne 2000 prévoit que cette approche ferait baisser le taux de pauvreté infantile de 15 %, et qu'elle sortirait 174 000 enfants de la pauvreté à un modeste coût additionnel de 174 millions de dollars (lorsque jumelé au financement actuellement consacré à la PUGE, le CIE et le CICPE).
3. Pour soutenir les efforts provinciaux et territoriaux en vue de réduire la pauvreté en **rétablissant des normes nationales minimales pour l'aide au revenu des provinces et des territoires** par l'entremise de conditions exigeant que les taux d'aide sociale soient établis à des niveaux convenables dans le respect des coûts réels du logement, de la nourriture et des autres nécessités de subsistance, en tenant particulièrement compte

des populations vulnérables (telles les personnes handicapées, les chefs de famille monoparentale, les immigrants et les femmes). Ceci serait conforme aux recommandations faites au Canada en 1998 et en 2006 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

4. Pour améliorer le **Transfert canadien en matière de programmes sociaux** afin qu'il verse 2 milliards de dollars additionnels aux provinces pour soutenir leurs efforts de réduction de la pauvreté, en rattachant cet investissement à des objectifs et des échéances mesurables ainsi que des efforts pour améliorer l'obligation de rendre des comptes au public.
5. Pour accroître les avantages fiscaux remboursables des individus dont l'emploi nécessite une aide financière, y compris la **Prestation fiscale pour le revenu de travail**, de façon à ce qu'elle paie la moitié de l'écart de pauvreté entre le salaire minimum et la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt, et que le reste du revenu soit versé par l'employeur.²⁹
6. Pour réformer le Régime d'assurance-emploi afin de mieux soutenir les individus ayant cessé d'occuper leur emploi, en **facilitant les conditions d'admissibilité**, en **allongeant la durée des prestations** et en **augmentant les taux des prestations**. Par exemple :
 - a. Établir une condition d'admission de **360 heures** pour une réclamation minimale d'AE; appliquer cette condition de 360 heures à toutes les régions du Canada et aux prestations spéciales pour les congés de maternité, parentaux, de maladie et de soignant;
 - b. Restaurer la **durée maximale des prestations de 50 semaines** et prolonger la durée des prestations de revenu d'AE pour les travailleurs plus âgés, en élargissant la portée de « l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés »; et
 - c. Faire passer le taux de prestations de 55 % applicable au revenu précédent à **60 % ou plus**, qui s'appliquerait à toutes les formes d'AE, y compris les prestations régulières et les prestations spéciales pour les congés.
7. Pour **réformer les prestations d'AE pour congé de maladie** afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, qui représentent plus de la moitié des bénéficiaires des prestations d'AE pour congé de maladie qui épuisent leurs prestations, en prolongeant la durée de la couverture des prestations de l'AE pour congé de maladie en la faisant passer de 15 à 50 semaines; en abaissant à 360 heures le nombre d'heures nécessaires à la réclamation

de l'AE; en augmentant les droits aux prestations à 60 % du meilleur revenu hebdomadaire au cours des 52 dernière semaines; et en permettant aux gens qui souffrent d'une invalidité de travailler à temps partiel et de pouvoir tout de même recevoir des prestations partielles de l'AE pour congé de maladie.

8. Pour améliorer les programmes de **Sécurité de la vieillesse (SV)** et du **Supplément de revenu garanti (SRG)** en :
 - a. **augmentant le SRG** du montant requis pour que tous les aînés du Canada jouissent d'un revenu leur permettant de se sortir de la pauvreté, et en augmentant et en indexant l'exemption de base pour le revenu d'emploi (présentement établie à 3 500 \$ en 2008) en calculant le SRG;
 - b. **modifiant l'obligation de résidence** pour les programmes pour personnes âgées, y compris la SV et le SRG, afin que les immigrants puissent avoir droit à des prestations après 3 années de résidence plutôt que 10; et en
 - c. mettant en œuvre un **régime d'inscription proactif**, semblable à celui qui a été proposé dans le Budget 2012, et qui aviserait et inscrirait automatiquement les personnes âgées admissibles aux prestations de SV et du SRG.
9. **De renverser sa décision de faire passer l'âge d'admissibilité à la SV, au SRG et à l'Allocation, de 65 à 67 ans**, une décision qui pénalisera de façon disproportionnée les personnes âgées à faible revenu et accroîtra la pauvreté des bénéficiaires d'aide sociale; et de constituer un groupe de travail multilatéral pour analyser la faisabilité et les avantages d'abaisser l'âge d'admissibilité à moins de 65 ans, dans le cadre d'une plus large concertation sur la sécurité de la retraite, le stress relié au temps et l'accès à un emploi pour les travailleurs plus jeunes.
10. De prendre des mesures immédiates pour **doubler le taux de remplacement du revenu du Régime de pensions du Canada (RPC), en le faisant passer de 25 % à 50 %** des gains admissibles sur une période de plusieurs années, en haussant le taux de cotisation de l'employeur et de l'employé à un modeste 7,95 % (15,9 % en tout). Dans le cadre de ces échanges, les gouvernements devraient **étudier la façon de réduire les conséquences des hausses des taux de cotisation du RPC pour les soutiens de famille à faible revenu**, comme en augmentant l'exemption personnelle de base pour compenser les conséquences pour les travailleurs à plus faible revenu.

De nouvelles approches envers l'élaboration des programmes de sécurité du revenu sont nécessaires pour protéger les Canadiens contre une baisse de revenu due au chômage, à la maladie, à une invalidité ou à des responsabilités familiales. Des programmes conçus il y a un demi-siècle doivent être mis à jour pour refléter les réalités d'aujourd'hui du Canada.

« Le rapporteur spécial demande au Canada d'adopter une politique du logement exhaustive et coordonnée fondée sur l'indivisibilité des droits de la personne et sur la protection des plus vulnérables. Cette stratégie nationale devrait comprendre des objectifs et des échéanciers mesurables, la consultation des – et la collaboration avec les – communautés concernées, et des procédures d'examen des réclamations et de reddition des comptes transparents. »³⁰

MILOON KOTHARI, RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LE LOGEMENT CONVENABLE, REPORT: MISSION TO CANADA, OCTOBRE 2007.
BUREAU DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. NATIONS UNIES



Logement et sans-abrisme (mars 2011)

L'accès à un logement sécuritaire, abordable et convenable est fondamental pour la survie, la santé, l'inclusion sociale et la participation au sein de la société. Pour trop de gens au Canada, trouver un endroit où passer la nuit représente une bousculade chaque soir. Encore plus de gens sont dangereusement susceptibles d'être victimes de sans-abrisme en raison du coût élevé du logement, du faible parc de logements à loyer abordable, de revenus insuffisants, de discrimination, et de violence et de maladie familiales. Les services de soutien comme les établissements psychiatriques ou les services d'aide sociale à l'enfance créent du sans-abrisme lorsque leurs programmes renvoient des gens qui n'ont nulle part où aller.

Le sans-abrisme et les logements inhabitables sont fortement liés à une série de résultats négatifs sur la santé, au stress, à l'éclatement des familles et à une hausse de la mortalité. Ces résultats négatifs affectent les coûts des services de soins de santé et sociaux ainsi que la participation économique, la productivité et la compétitivité.

Les gens les plus susceptibles de vivre dans la rue, dans des refuges ou dans un logement insalubre, sont ceux qui sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté : les personnes issues des communautés des Premières Nations, métisses et inuites, les immigrants récents, les personnes handicapées et qui souffrent de maladie chronique, les chefs de famille monoparentale et les personnes âgées célibataires, les familles bénéficiaires d'aide sociale et les travailleurs pauvres. Ainsi, dans plusieurs réserves des Premières Nations, les logements sont dans un état déplorable : présence de moisissures, chauffage inadéquat, eau contaminée et surpeuplement. Les conditions des logements hors-réserve ne sont guère mieux : 20 % ou plus des Autochtones ont un besoin impérieux en matière de logement.³¹

Depuis les années 1980, l'érosion de l'accès à un logement abordable, jumelée à l'érosion des programmes de soutien du revenu et au soutien inadéquat pour un logement convenable, en particulier pour ceux qui souffrent d'une déficience psycho-sociale ou physique, a entraîné des niveaux élevés de sans-abrisme et d'insécurité relative au logement au sein de plusieurs communautés canadiennes.

L'investissement fédéral dans des logements abordables et sociaux ne répond vraiment plus à la demande. En effet, lorsqu'on tient compte de l'inflation et de la croissance de la population, les niveaux de financement déclinent depuis plus de deux décennies.³² Et il est prévu que le financement continue de baisser fortement une fois que le gouvernement fédéral « rompra » les engagements qui lui restent en matière de logement abordable. Le financement fédéral annuel de 1,7 milliards de dollars à l'intention des 600 000 logements sociaux du Canada « a déjà commencé à cesser d'être en vigueur », mettant ainsi en danger plus de 200 000 logements, soit un tiers du parc de logements sociaux du Canada.³³

Le gouvernement vient tout juste de relancer la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (à raison de 113 millions de dollars par année) et le programme d'Investissement dans le logement abordable (à raison de 253 millions de dollars par année) – jusqu'en 2019. Ce dernier est à frais partagés avec les provinces et les territoires, rehaussant la valeur possible de cette voie de financement à 506 millions de dollars – ce qui ne

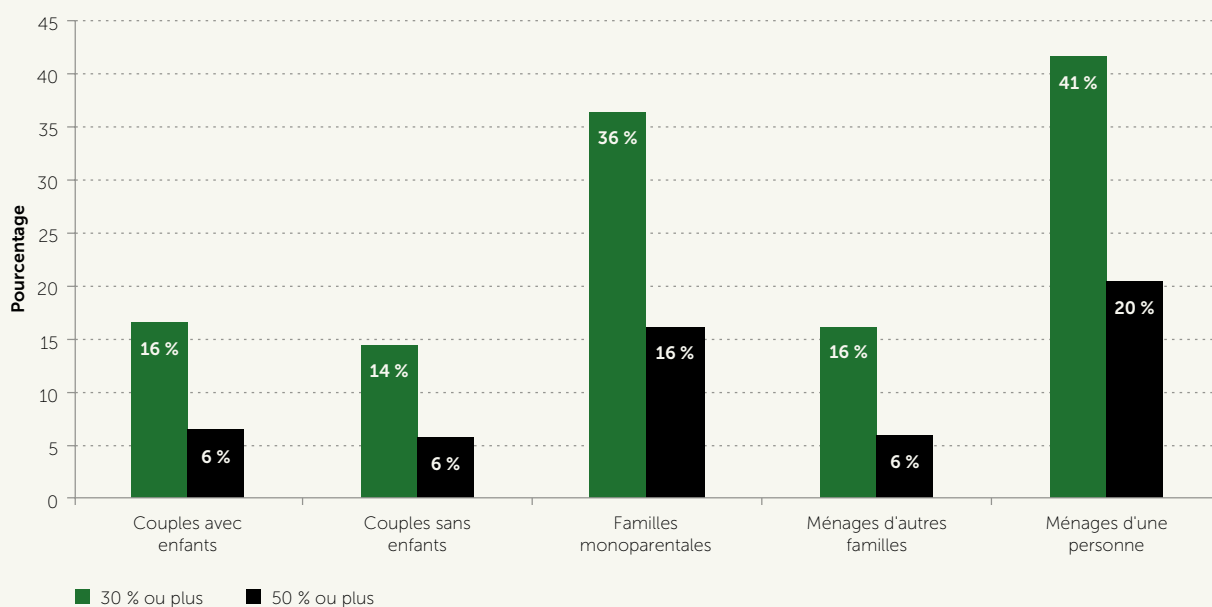


représente qu'environ un quart de ce qui est nécessaire annuellement, selon les experts en logement, pour élargir et améliorer le parc de logements abordables au Canada.³⁴ Un investissement de près de 1 milliard de dollars est nécessaire pour élargir et réparer les logements dans les réserves. Selon une évaluation faite pour le ministère Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, en 2034, il y aura une pénurie de 130 197 logements. Il faudra 11 855 logements supplémentaires pour remplacer

des logements existants, et environ 10 000 logements auront besoin de réparations majeures.³⁵

Le méli-mélo des décisions programmatiques, politiques et de financement reliées au logement, prises sans égard aux croisements entre les programmes de soutien du revenu et de logements, a créé et alimenté le sans-abrisme, et a engendré une situation de logement précaire pour les populations les plus vulnérables

Pourcentage des ménages qui consacrent plus de 30 et 50 pourcent du revenu total au logement, 2011



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Numéro au catalogue de Statistique Canada : 99-014-X2011031.

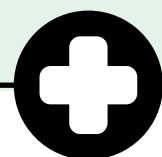


La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement (y compris les Premières Nations, les gouvernements métis et les organismes de revendication territoriale des Inuits), des intervenants communautaires clés et des individus vivant une situation de logement précaire, une **Stratégie nationale exhaustive sur le logement et le sans-abrisme**. Dans le respect des recommandations faites au Canada par l'Organisation des Nations Unies à de maintes reprises, la stratégie devrait comprendre :
 - a. la reconnaissance du **droit à un logement convenable** telle que défini dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
 - b. des **objectifs et des échéances mesurables** pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement et le sans-abrisme ainsi que des dispositions pour un suivi et l'établissement de rapports sur le rendement et les effets de la stratégie, accessibles au grand public;
 - c. des mesures pour répondre aux besoins de **populations marginalisées spécifiques**;
 - d. des **politiques, des programmes et une loi** d'aide adéquats; et
 - e. un **financement fédéral** dédié d'au moins 2 milliards de dollars par an en argent frais (à être adossé par les provinces et les territoires) pour mettre en œuvre des solutions relatives au logement qui atteignent les cibles de la stratégie nationale.
2. Pour élaborer, adopter et appliquer une **loi nationale** qui stipule clairement le droit à un logement sécuritaire, convenable et abordable (semblable au projet de loi C-400 proposé en 2013), et le mandat fédéral d'aller de l'avant en collaboration avec ses partenaires pour mettre en œuvre, suivre et évaluer une stratégie nationale sur le logement et le sans-abrisme.
3. Pour collaborer avec les organismes de revendication territoriale des Inuits, les Premières Nations et les gouvernements métis, dans le but d'élaborer une **Stratégie exhaustive sur le logement des autochtones**, en établissant des objectifs et des échéances mesurables ainsi que des procédures pour en coordonner la mise en œuvre, et pour en suivre et en évaluer les progrès. Cette nouvelle stratégie devrait cerner tous les aspects de l'élaboration des programmes du logement existants (dans la réserve et hors-réserve) de même que des investissements dans de nouveaux logements sociaux, des logements plus abordables et des possibilités d'accès à la propriété individuelle.

« Partout au monde, les plus pauvres d'entre les plus pauvres ont la pire santé. Dans tous les pays, il a été démontré que moins le niveau socio-économique d'une personne est élevé, plus le risque de mauvaise santé est grand. »

WORLD HEALTH ORGANIZATION – SOCIAL DETERMINANTS OF HEALTH



Santé (janvier 2014)

La santé des gens au Canada dépend grandement de leur situation sociale et économique. Bien que les facteurs biologiques et les habitudes aient un rôle important à jouer, les recherches démontrent que c'est la qualité des déterminants sociaux de la santé – niveau d'instruction ou qualité du logement – qui définissent largement le bien-être d'un individu.³⁶

« Le nombre d'années que les Canadiens peuvent espérer vivre et le risque qu'ils souffrent d'une maladie cardiovasculaire ou de diabète de type 2 dépend grandement de leurs conditions de vie. Il en est de même pour la santé de leurs enfants : les différences entre les enfants canadiens qui survivent ou non à leur première année de vie, qui éprouvent ou non des ennuis de santé infantiles comme l'asthme ou des blessures, ou qui tirent ou non de l'arrière à l'école, sont étroitement reliées aux déterminants sociaux de la santé dont ils font l'expérience. »³⁷

Le niveau de revenu, en particulier, est fortement corrélé avec les résultats cliniques. La pauvreté pèse lourd dans la balance de la santé, tant sur le plan physique que social. Et les conséquences de ceci se reflètent dans la plupart des indicateurs sociaux et de santé : réduction de l'espérance de vie, et surtout, prévalence accrue de maladies, de stress et de problèmes psychologiques.

Par conséquent, comme les inégalités sociales et économiques chez les Canadiens ont augmenté, les disparités en matière de santé ont augmenté aussi, entraînant des conséquences néfastes qui affectent la vie des gens pendant longtemps.

Nous voyons ceci très clairement chez les groupes très vulnérables à la pauvreté comme les membres issus des communautés inuites, des Premières Nations et métisses

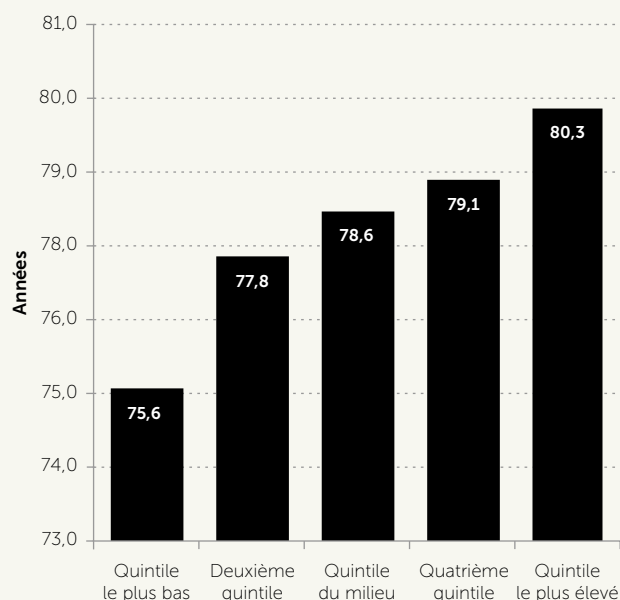
ou les gens souffrant de maladie chronique. Le Conseil canadien de la santé signale que l'espérance de vie des Inuits, des membres des Premières Nations et des Métis est beaucoup moins élevée que celle des gens non autochtones, tant à l'échelle nationale que provinciale et territoriale.³⁸ Une étude récente portant sur les autochtones vivant en milieu urbain – à Hamilton, plus précisément – a démontré une prévalence de maladie beaucoup plus élevée chez eux que dans le reste de la population. Ainsi, le taux d'arthrite était 50 % plus élevé chez les membres adultes des Premières Nations que celui des adultes en général (30,7 % contre 19,9 %), alors que le taux de diabète était trois fois plus élevé (15,6 % contre 5,1 %).³⁹

Ces conclusions sont particulièrement troublantes, compte tenu des obstacles bien documentés que doivent franchir les pauvres pour recevoir des soins de santé, y compris de longues listes d'attente, des difficultés quant à l'accès et au paiement du transport, et le fait de ne pas avoir les moyens financiers de défrayer les coûts ou les services de santé qui ne sont pas couverts par les régimes provinciaux d'assurance-maladie. Ainsi, près de la moitié des répondants de l'étude effectuée à Hamilton ont déclaré que leur capacité à entreprendre des activités pour prévenir la maladie et améliorer leur santé (ex. : faire de l'exercice sur une base régulière ou passer des tests de dépistage) avait été perturbée par des difficultés économiques.

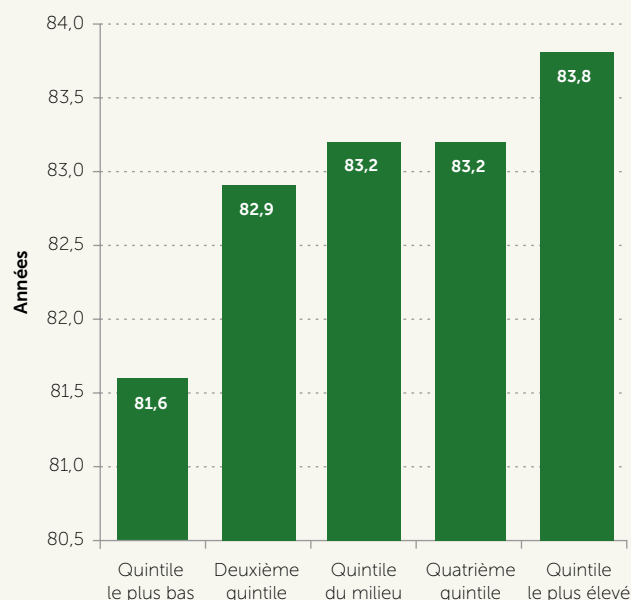
La pauvreté a une incidence extrêmement néfaste sur la santé – et une mauvaise santé peut engendrer un problème de pauvreté. Ainsi, « le risque de souffrir de maladie mentale est plus élevé chez les gens qui vivent dans la pauvreté, tout comme ceux qui souffrent de maladie mentale sont plus susceptibles de dévier vers – ou de demeurer dans – la pauvreté. »⁴⁰

Espérance de vie à la naissance

Hommes (2005/07)



Femmes (2005/07)



Sources : Statistique Canada, Statistique de l'état civil du Canada, Bases de données sur les naissances et les décès et les estimations de la population; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes; Enquête nationale sur la santé de la population, volet établissements de soins de santé; Enquête sur les établissements de soins pour bénéficiaires internes; Enquête canadienne sur les mesures de la santé; Recensement de la population.

Nous payons tous le prix des disparités en santé, en défrayant des coûts de soins de santé plus élevés, et en couvrant le coût de programmes sociaux. On évalue que 20 % des dépenses annuelles de santé (qui, selon les prévisions, devraient avoir franchi le cap des 211 milliards de dollars en 2013) peuvent être attribuées aux disparités socio-économiques.⁴¹

Les Canadiens sont fiers – avec raison – de leur système de soins de santé publique, qui leur donne accès à tous les services « médicalement nécessaires » de façon universelle, peu importe leur province de résidence, âge, revenu ou état de santé. Toutefois, des écarts considérables subsistent. Bien que le Canada se situe en plein centre du palmarès des dépenseurs publics pour les soins de santé (en 14^e place dans la liste des 30 nations membres de l'OCDE), il demeure l'un de ceux qui offrent l'une des plus basses couvertures des coûts de soins de santé totaux. Le régime d'assurance-maladie ne couvre que 70 % des coûts de soins de santé totaux : le reste est couvert par des régimes d'assurance privés et par les gens eux-mêmes. Contrairement à plusieurs autres pays riches, le système

de soins de santé canadien ne rembourse pas les coûts des médicaments, et il y a une grande différence de couverture des coûts des soins à domicile et infirmiers entre les provinces et les territoires. L'absence de couverture totale s'avère surtout pénible pour les travailleurs pauvres qui, la plupart du temps, doivent défrayer eux-mêmes ces coûts puisque leur emploi précaire leur offre rarement l'occasion d'adhérer à un régime d'assurance privé.

La pression pour plafonner les dépenses de santé a entraîné une réduction accrue des services couverts par le système public et l'augmentation de propositions provenant du secteur privé. Des primes d'assurance-santé sont offertes dans tout le pays pour une variété de services communautaires tels les soins à domicile ou un soutien pour ceux qui souffrent de maladie mentale, plusieurs d'entre elles étant efficaces pour empêcher de coûteux problèmes de santé de se développer – avec pour conséquence que ce sont les résidents les plus pauvres ayant les plus grands besoins qui sont les moins susceptibles d'avoir accès à des soins.⁴²

La pauvreté a une incidence extrêmement néfaste sur la santé – et une mauvaise santé peut engendrer un problème de pauvreté.

La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour reconnaître, par une loi, que les **déterminants sociaux de la santé**, y compris le revenu, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'éducation et la protection de la petite enfance ainsi que le logement⁴³ font partie de son plan anti-pauvreté, et pour établir un processus de **conduite d'études d'impact sur la santé**⁴⁴ dans le cadre de son élaboration des politiques et de ses pratiques d'évaluation pour ses actuels portefeuilles environnemental, social, économique et de services.
2. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement (y compris les organismes de revendication territoriale des Inuits, les Premières Nations et les gouvernements métis), un **nouvel Accord sur la santé de 10 ans** pour la mise en œuvre de services de qualité supérieure, universels, culturellement adaptés, subventionnés par l'État et gérés, de promotion, de prévention et de soins de courte durée. Cet accord devrait comprendre :
 - a. la reconnaissance du **droit à l'obtention des normes les plus élevées possible en matière de santé physique et mentale**, tel que défini dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié par le Canada en 1976), ainsi que des valeurs de la **Loi canadienne sur la santé** qui stipule que l'accès à des soins n'est pas fondé sur la capacité de payer ni sur le lieu de résidence;
 - b. **des objectifs et des échéances mesurables** pour la mise en œuvre de l'Accord, et des dispositions pour un **suivi et l'établissement de rapports** sur le rendement et les effets de l'Accord, accessibles au grand public;
 - c. des mesures pour répondre aux besoins de **populations marginalisées spécifiques**; et
 - d. un **financement fédéral dédié** d'un niveau acceptable pour toutes les parties.
3. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement, les organismes et fournisseurs du secteur de la santé ainsi que le grand public, un nouveau **Programme de soins continus**⁴⁵ qui offre un continuum fluide de services de qualité sécuritaires et culturellement adaptés, à être subventionné en partie par un nouveau financement à durée non limitée, prescrit par la loi, et comprenant une clause d'indexation annuelle de 6 %, tel que défini dans l'Accord 2004 sur la santé.
4. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement, les organismes et fournisseurs du secteur de la santé ainsi que le grand public, un nouveau **Régime national d'assurance-médicaments** universel et subventionné par l'État, qui offre des médicaments sur ordonnance économiques à peu de – ou sans – frais à tous les Canadiens, peu importe leur revenu, profession, âge ou province de résidence. Le régime devrait être financé par l'éradication de subventions à caractère fiscal octroyées aux régimes privés d'assurance-médicaments ainsi que par un impôt progressif spécifique pour favoriser la négociation des prix des médicaments brevetés, l'achat en masse de médicaments génériques, et la responsabilité du gouvernement en général.
5. Pour mettre en œuvre la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada élaborée par la **Commission de la santé mentale du Canada** à la demande du gouvernement fédéral, et qui comprend une campagne nationale **pour combattre la stigmatisation et la discrimination**, des politiques et des programmes qui offrent aux individus et aux familles vulnérables **un meilleur accès à des services nécessaires en matière de santé mentale et de dépendance**, et des outils de **suivi et d'établissement de rapports** sur la santé mentale et ses déterminants.
6. Pour subventionner, soutenir et favoriser les projets de collaboration multilatéraux conçus pour améliorer la santé et le bien-être des membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses, vers l'atteinte d'un objectif visant à établir une **Autorité de la santé pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits** séparée, mais équitable. Un tel système serait fondé sur la reconnaissance du droit inhérent aux membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses de contrôler la conception, la prestation et l'administration de la promotion, de la prévention et des soins de santé de courte durée.
7. Pour **annuler en totalité les réductions de 2012**, qui totalisent 20 millions de dollars, et verser cette somme au **Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)**, rembourser les provinces qui ont prêté main forte pour combler l'écart, et rembourser les signataires d'ententes de parrainage pour tous les frais encourus en raison des changements apportés au PFSI en 2012. Comme principe général, tous les réfugiés et les migrants sans papiers – peu importe la catégorie ou l'étape du processus – devraient être admissibles à la même couverture de soins de santé que les bénéficiaires d'aide sociale.

« Ce que j'ai vu au Canada est un système qui empêche les pauvres d'accéder à des régimes alimentaires nutritifs et qui tolère des inégalités grandissantes entre les riches et les pauvres, et entre les populations autochtones et non autochtones. »

OLIVIER DE SCHUTTER, RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, MAI 2012



Sécurité alimentaire (décembre 2012)

Bien trop de Canadiens n'ont pas accès à des aliments nutritifs « en quantité suffisante et de qualité suffisante » pour le maintien d'une bonne santé et d'un bien-être.⁴⁶

La hausse fulgurante des utilisateurs de banques d'alimentation et les niveaux élevés d'insécurité alimentaire sont deux des effets les plus visibles et les plus durables de la récession de 2008-2009. Depuis cette récession, l'utilisation de banques d'alimentation a augmenté de 25 %, les enfants et les jeunes représentant dorénavant plus de 30 % des utilisateurs.⁴⁷ Et il y a encore davantage de gens qui ne fréquentent pas les banques d'alimentation et qui souffrent d'insécurité alimentaire.

La pauvreté liée à un revenu stagnant, à des programmes de soutien du revenu inconvenables, à la perte d'un emploi permanent et à la hausse de l'emploi précaire, jumelée à une hausse des coûts de la nourriture, a entraîné des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, particulièrement dans les communautés autochtones éloignées et du Nord. Alors que les banques d'alimentation avaient d'abord été envisagées comme une solution provisoire temporaire, elles font dorénavant partie du paysage communautaire en l'absence d'efforts concertés pour éradiquer la pauvreté.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes a révélé, en 2011, qu'un peu plus de 12 % des ménages canadiens souffraient d'insécurité alimentaire – un nombre qui totalise plus de 1,6 million de ménages et 3,9 millions de gens. Ces chiffres représentent une hausse foudroyante de plus de 100 000 ménages (et 450 000 Canadiens) depuis 2008.⁴⁸

La disparité entre le revenu et le coût de la vie est surtout flagrante dans les communautés inuites, des Premières Nations et métisses, particulièrement celles du Nord. Une famille de quatre personnes habitant une région isolée au Nunavut doit dépenser de 395 \$ à 460 \$ par semaine pour acheter des aliments nutritifs de base, alors que dans une ville du Sud comme Ottawa, cette même dépense s'élève à 226 \$.⁴⁹

Près de la moitié des ménages autochtones pauvres (46 %) souffrent d'insécurité alimentaire. Chez les adultes inuits qui vivent au Nunavut, ce taux est encore plus élevé : 69 %, un taux six fois plus élevé que la moyenne nationale canadienne.⁵⁰ Les aliments prélevés dans la nature demeurent une importante source de subsistance pour certains membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses, mais le coût important de l'essence, des munitions, des motoneiges, des bateaux et des moteurs en empêche plusieurs d'entre eux d'y accéder.⁵¹

L'insécurité alimentaire restreint les choix alimentaires, augmente la vulnérabilité nutritionnelle – surtout chez les adultes et les adolescents – et accroît les risques d'effets négatifs sur la santé.⁵² De plus, l'insécurité alimentaire entrave, pour les gens qui souffrent d'une maladie chronique (ex. : diabète, VIH-SIDA), la gestion de leur condition.⁵³ Enfin, l'insécurité alimentaire a des conséquences négatives à long terme sur la santé des enfants canadiens.⁵⁴

Des programmes alimentaires de bienfaisance offrent un service nécessaire aux gens qui n'ont pas les moyens d'acheter suffisamment de nourriture, pour eux-mêmes et pour leur famille, étant donné les taux de pauvreté et le climat relatif aux politiques qui prévaut actuellement. Cependant, le problème prend une ampleur bien plus grande, affectant des millions de gens qui souffrent d'insécurité alimentaire dans une nation riche. Ceci démontre le besoin d'un plan anti-pauvreté national concerté pour s'assurer que chacun, en tout temps, puisse avoir accès à « des aliments en quantité suffisante, adéquats sur le plan nutritif et sains, et à leur utilisation efficace. »⁵⁵

Dans le cadre de cet effort, il sera crucial d'étudier l'efficacité du nouveau programme Nutrition Nord Canada pour faciliter l'accès à des aliments nutritifs et abordables dans les communautés du Nord.

La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement (y compris les organismes de revendication territoriale des Inuits, les Premières Nations et les gouvernements métis), les producteurs d'aliments, les intervenants communautaires et les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, une **Politique nationale de droit à l'alimentation**, dans le cadre d'un plan anti-pauvreté élargi. Cette politique devrait comprendre :
 - a. la reconnaissance du droit à une alimentation convenable, tel que défini dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Article 2;
 - b. des objectifs et des échéances mesurables, relatifs à la prévalence de l'insécurité alimentaire, qui utilisent les mesures et méthodes validées et adoptées en 2004 dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.2 (Nutrition) ou tout autre outil adéquat;
 - c. des procédures pour identifier les difficultés d'accessibilité à des aliments sains et convenables ainsi qu'à une eau salubre, pour coordonner la mise en œuvre de la politique nationale, et pour suivre et évaluer les progrès sur tous les plans;
 - d. des mesures pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des populations marginalisées spécifiques qui rencontrent des obstacles à la sécurité alimentaire, tels l'isolement social et géographique ainsi que les besoins alimentaires; et
 - e. des programmes alimentaires communautaires et des interventions auprès de la population. Les régimes de sécurité alimentaire fondés sur une échelle jouent aussi un rôle important, car ils réduisent le fardeau économique des petits et moyens producteurs et fabricants de produits alimentaires tout en protégeant le grand public.
2. Pour **augmenter l'investissement fédéral** afin de tenir compte des niveaux très élevés d'insécurité alimentaire chez les membres des **communautés des Premières Nations, inuites et métisses** d'une façon qui prend en considération les facteurs culturels, communautaires et de genre ainsi que la souveraineté des territoires autochtones, et qui soutient le transfert et le maintien des modes de connaissance traditionnels. De plus, le gouvernement devrait poursuivre ses efforts en matière de réduction et de surveillance des effets des changements climatiques, de l'industrialisation et des contaminants sur les terres, les ressources et les moyens de subsistance autochtones.

Des programmes alimentaires de bienfaisance offrent un service nécessaire aux gens qui n'ont pas les moyens d'acheter suffisamment de nourriture, pour eux-mêmes et pour leur famille, étant donné les taux de pauvreté et le climat relatif aux politiques qui prévaut actuellement. Cependant, le problème prend une ampleur bien plus grande, affectant des millions de gens qui souffrent d'insécurité alimentaire dans une nation riche.



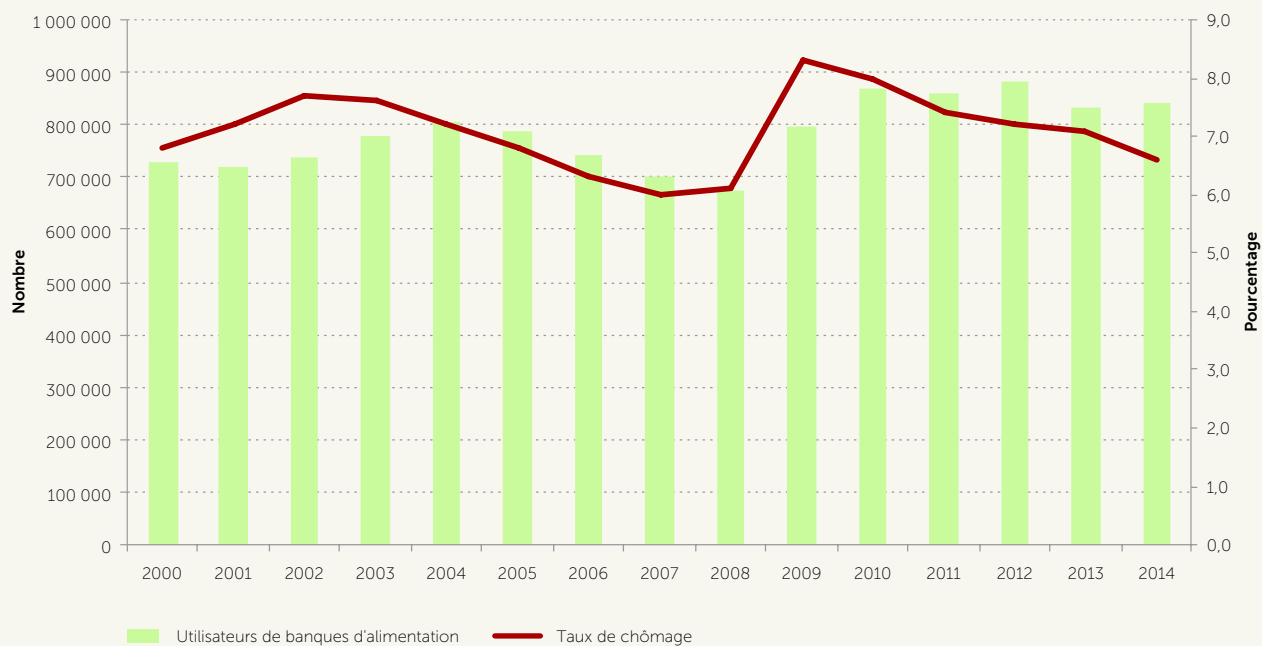
3. Pour agir, en collaboration avec les communautés touchées, afin d'éliminer l'insécurité alimentaire et améliorer l'accès à une eau et à un assainissement salubres dans le Nord du Canada (territoires et provinces du Nord) :

a. en abordant les défis du programme Nutrition Nord Canada, y compris l'augmentation du financement pour que ceux qui vivent dans des communautés isolées dans le Nord puissent pleinement profiter du programme;

b. en étudiant le programme actuel et les besoins des communautés isolées pour déterminer les meilleurs moyens de soutenir la sécurité alimentaire dans les communautés du Nord en progressant; et

c. en établissant un nouveau Fonds fédéral de sécurité alimentaire du Nord pour soutenir l'innovation dans la communauté ainsi que les infrastructures matérielles et sociales nécessaires pour servir les communautés du Nord

Nombre d'utilisateurs de banques alimentaires, de 2000 à 2014



« Le fait de travailler plusieurs heures et d'occuper un poste à temps plein ne constitue plus désormais une garantie d'échapper à la pauvreté. »

DAVID HULCHANSKI, UNIVERSITÉ DE TORONTO



Travail et emploi (juin 2014)

Six ans après la récession, la reprise économique demeure faible, et les Canadiens continuent d'exprimer un sentiment intense d'incertitude envers l'avenir. Bien que la croissance de l'emploi ait été relativement stable au cours des dernières années, l'amélioration de l'emploi n'a pas suivi la croissance de la population, et le nombre de chômeurs est resté à – ou près de – 1,4 million depuis 2011.

Sur l'ensemble, le marché du travail est beaucoup plus volatil qu'avant la récession, marquant des points un mois pour les reperdre le mois suivant. D'un point de vue régional, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ont connu une importante croissance de l'emploi depuis le point culminant de la récession, mais les niveaux d'emploi sont encore faibles au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Les autres provinces peinent à se maintenir à la tête hors de l'eau.

Des indices alarmants démontrent aussi que la durée moyenne du chômage et le nombre de chômeurs de longue date sont en croissance.⁵⁶ Ceci fait partie d'une tendance lourde vers une polarisation du marché du travail.

Bien que certains secteurs aux emplois bien payés – ressources naturelles, soins de santé et construction – se portent bien depuis la récession,⁵⁷ la tendance vers des emplois atypiques se poursuit avec l'augmentation d'emplois temporaires et l'érosion des avantages sociaux. Ainsi, le nombre de personnes occupant un emploi temporaire s'est accru plus de deux fois et demi plus vite que la cadence de croissance de l'emploi permanent de 2009 à 2013 et représente aujourd'hui plus de 11 % de la main-d'œuvre.⁵⁸

Ceci fait partie d'une tendance élargie. Au cours des 20 dernières années, les emplois précaires, caractérisés par un certain niveau d'insécurité et d'imprévisibilité, un salaire généralement bas et peu d'avantages sociaux, ont augmenté de près de 50 %.⁵⁹ Aujourd'hui, ceux qui cherchent à travailler sont de plus en confrontés à un choix déchirant : occuper un emploi précaire – à un salaire moindre – ou n'en occuper aucun.

Certains groupements en particulier – tels les jeunes – ont été durement touchés. Même si les jeunes ont toujours eu à se démener pour avoir leur place au soleil, les temps sont particulièrement durs en ce moment. La diminution de la sécurité d'emploi, l'augmentation des emplois temporaires, la hausse des coûts des besoins fondamentaux (l'éducation, notamment) et les niveaux d'endettement records menacent la sécurité économique de toute une génération – et pourraient laisser des traces permanentes dans l'économie nationale.⁶⁰

Les membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses, les nouveaux arrivants, les aidants naturels (principalement les femmes) et les personnes handicapées font également face à de véritables obstacles. Ainsi, alors que les Premières Nations représentent le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide, le taux de chômage de ce segment est au moins trois fois plus élevé que pour le reste du Canada. Le taux moyen d'emploi dans la réserve est de 50 %⁶¹ alors que certaines communautés des Premières Nations peuvent connaître un taux de chômage allant jusqu'à 90 %.⁶² L'Assemblée des Premières Nations (APN) estime que 100 000 emplois de plus pour les membres des Premières Nations sont nécessaires pour atteindre la parité d'emploi avec le reste du Canada.

Les avantages économiques d'une éducation poussée et de compétences professionnelles accrues pour les travailleurs sont bien documentés, y compris des taux de chômage moins élevés, un salaire supérieur et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.⁶³ Surtout, une formation diversifiée peut accroître la capacité des travailleurs de développer leur plein potentiel et de contribuer pleinement à la société.

Et pourtant, l'investissement en formation des entreprises canadiennes a baissé de 40 % depuis 1993.⁶⁴ Seulement 31 % des Canadiens adultes employés reçoivent une formation en milieu de travail, ce qui place le Canada loin derrière plusieurs de ses concurrents internationaux.⁶⁵

D'importantes sommes sont pourtant disponibles pour la formation des travailleurs au chômage par le biais du système d'assurance-emploi. Cependant, moins de 40 % de travailleurs au chômage ont présentement droit aux prestations d'assurance-emploi.⁶⁶ Alors que le surplus s'accumule dans les coffres de l'AE, des milliards de dollars qui pourraient être attribués à la formation demeurent non-utilisés.⁶⁷ Et avec l'introduction du nouveau programme de Subvention canadienne pour l'emploi, 300 millions de dollars sont déviés des programmes de formation, et ce sont les travailleurs au chômage extérieurs au système de l'AE qui en font les frais. D'autres programmes comme la Stratégie de

formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA) ont été maintenus pour 2015-2016, mais l'engagement envers cette stratégie reste encore à être formulé au-delà de cette échéance.

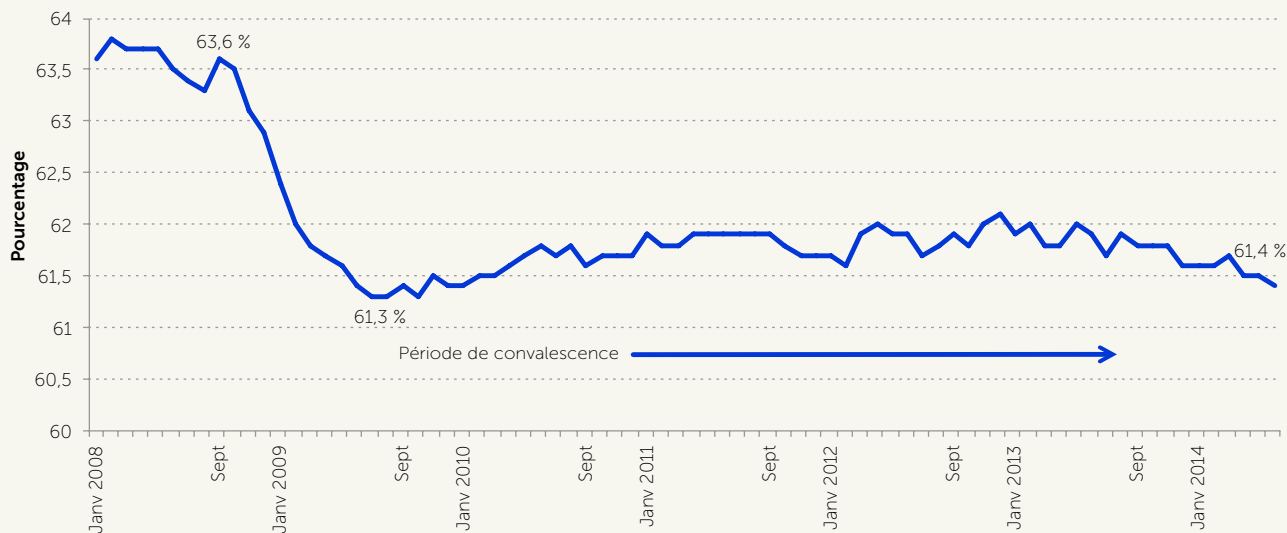
Le Canada n'a jamais eu de stratégie « fédérale-provinciale-territoriale » cohérente et exhaustive pour le développement du marché du travail – une situation qui a entraîné un ensemble de mesures disparates qui omettent de fournir la formation nécessaire pour aider les travailleurs canadiens à s'adapter au – et à prospérer sur – le marché du travail d'aujourd'hui, surtout ceux qui disposent d'un faible revenu et qui occupent un emploi précaire.

Au cours des 20 dernières années, les emplois précaires, caractérisés par un certain niveau d'insécurité et d'imprévisibilité, un salaire généralement bas et peu d'avantages sociaux, ont augmenté de près de 50 %.

La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour élaborer, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement (y compris les Premières Nations, les gouvernements métis et les organismes de revendication territoriale des Inuits), les employeurs, les groupes éducationnels et des représentants de groupes faisant face à des obstacles à l'emploi, une **Stratégie de création d'emplois et de formation nationale**, en vue de s'assurer que tous les emplois aient tous les avantages d'un emploi sécuritaire, y compris un accès équitable aux avantages professionnels, aux protections des normes du travail et à la possibilité d'obtenir une formation et une éducation postsecondaire. Cette stratégie devrait comprendre :
 - a. la reconnaissance du droit de travailler, y compris le **droit pour chacun d'avoir la possibilité de gagner sa vie en occupant un poste choisi sans contrainte**, tel que défini dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), et le **droit pour chacun de profiter de conditions de travail justes et favorables**, tel que défini à l'Article 7 du PIDESC;
 - b. **des objectifs et des échéances mesurables** pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de création d'emplois et de formation, et des dispositions pour un **suivi et l'établissement de rapports** sur le rendement et les effets de celle-ci;
 - c. des mesures pour répondre aux besoins des **populations marginalisées spécifiques**;
 - d. une **loi, des politiques et des programmes de soutien** adéquats; et
 - e. une **augmentation de l'investissement fédéral**, liée à des exigences de déclaration explicites, afin de mettre en œuvre des moyens pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale, y compris des ressources financières pour les **Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)**, les **Ententes sur le marché du travail (EMT)** et les **Ententes sur le marché du travail pour les personnes handicapées (EMTPH)**.
2. Pour **établir des normes salariales nationales** afin de s'assurer qu'aucun individu employé à temps ne vive sous le seuil de pauvreté, en rétablissant un salaire minimum fédéral pour tous les Canadiens et les travailleurs étrangers temporaires; pour promouvoir la mise en place progressive de salaires minimaux fédéraux-provinciaux-territoriaux d'au moins 12 \$ l'heure (indexés sur l'indice des prix à la consommation); et pour promouvoir des politiques de salaires vitaux qui tiennent compte des coûts réels de la vie dans des régions spécifiques.
3. Pour étudier différentes façons de **soutenir le développement du capital humain** en développant des programmes d'éducation et de formation pour ceux qui n'y ont pas accès ainsi que des programmes de transition pour les nouveaux arrivants et les groupes qui recherchent l'équité, y compris les membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses, les personnes handicapées, les groupes racialisés et les gens qui font face à des obstacles à l'emploi. Les stratégies peuvent comprendre des stages rémunérés, des subventions et/ou des incitations fiscales pour les employeurs qui respectent l'équité en matière d'emploi.

Taux d'emploi, Population 15 ans et plus, de janvier 2008 à juin 2014



Source : Statistique Canada. Tableau 282-0087 Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées, mensuel

4. Pour **réformer les programmes existants** de façon à mieux répondre aux besoins des Canadiens qui cherchent à parfaire leurs connaissances, en tenant compte des obstacles particuliers à l'emploi et à la formation, tels la langue, le lieu de résidence, les responsabilités, etc. Par exemple :

- le gouvernement fédéral devrait, en commençant par un projet pilote, instaurer un nouveau programme qui permettrait aux travailleurs présentement employés d'avoir accès aux prestations de l'AE pour des congés de formation, pouvant atteindre un certain montant et une certaine durée.
- le gouvernement fédéral devrait rehausser la stimulation de l'emploi dans les programmes de revenus liés à un handicap, tant nationaux que provinciaux, par l'amélioration des limites des biens admissibles, l'augmentation des exemptions de gains et l'apport de mesures de soutien pour la transition vers l'emploi.

5. Pour renforcer et pleinement appliquer la Loi fédérale **sur l'équité en matière d'emploi** afin que tous les groupes désignés bénéficient de chances d'accès égales en matière d'emploi, et pour appliquer les **recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale** en tenant compte des disparités salariales institutionnelles de genre et en élargissant la protection aux membres des minorités visibles, aux personnes handicapées ainsi qu'aux membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses.

6. Pour consacrer 500 millions de dollars de plus par année, pendant les cinq prochaines années (pour un total de 2,5 milliards de dollars), à **l'éducation des autochtones, à leur acquisition de nouvelles compétences et à leur développement économique** pour permettre aux membres des communautés inuites, des Premières Nations et métisses de pleinement profiter de possibilités de développement d'emplois et économique. La **Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA)** devrait être poursuivie au-delà de 2016.

7. Pour offrir aux **jeunes qui rencontrent des obstacles à l'emploi** des stages coopératifs, des stages de travail, des emplois d'été dans le secteur privé ou des emplois en entreprise sociale avec un cadre de travail inclusif; le soutien en milieu de travail et le maintien de l'emploi; des subventions salariales ciblées; et l'application de l'actuelle Loi sur l'équité en matière d'emploi.

8. Pour appliquer et maintenir **l'offre d'aménagements en milieu de travail**, et étudier la possibilité d'offrir des incitations financières aux employeurs qui créent un milieu de travail inclusif.

9. Pour **augmenter le financement de Statistique Canada** pour que cet organisme puisse recueillir et analyser des renseignements exhaustifs sur le marché du travail, suivant les recommandations du Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail dirigé par l'économiste Don Drummond (2009).

« Les engagements pris par le gouvernement ne permettront pas d'atteindre une réduction de la pauvreté soutenue ni d'améliorer les chances d'épanouissement pour tous les enfants et leur famille, sans un système de services d'EAPE [Éducation et accueil de la petite enfance] et de congés de maternité et familiaux coordonnés qui soit étoffé, bien établi et doté de ressources adéquates. »⁶⁸

LAUREL ROTHMAN, CAMPAGNE 200068



Éducation et protection de la petite enfance (février 2011)

Aujourd'hui au Canada, les familles peinent à équilibrer leurs responsabilités en tant que parents et gagne-pain. Il y a seulement assez de places réglementées de garde d'enfant pour tout juste un peu plus de 20 % des jeunes enfants, malgré le fait que plus de 70 % des mères canadiennes occupent un emploi rémunéré.⁶⁹

Une génération entière d'enfants canadiens a grandi depuis que les rapports fédéraux et provinciaux ont, pour la première fois, identifié un besoin de soins à l'enfance et la valeur de l'éducation de la petite enfance (ex. : la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada, 1970). Et pourtant, le soutien public du Canada envers les jeunes enfants et leur famille est l'un des plus faibles des pays riches du monde : seulement 0,25 % de son PIB, environ un tiers de la moyenne de l'OCDE (0,7 %).⁷⁰

Dans sa plus récente étude de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'ONU a soulevé des inquiétudes quant à l'absence de progrès du Canada en matière de développement de « services et de soins à la petite enfance abordables et accessibles », et ce, malgré « les ressources considérables de l'État partie ».⁷¹

Sauf quelques exceptions, le Canada continue de se reposer principalement sur le marché – individus, organismes sans but lucratif et entreprises privées – pour développer et gérer les services, et sur les parents, pour les payer. Il n'est donc pas surprenant que la garde d'enfant réglementée au Canada soit présentement caractérisée par des tarifs élevés, des salaires bas pour le personnel, une qualité médiocre et une demande insatisfaite.

Des études économiques ont révélé à plusieurs reprises que d'investir dans des soins à l'enfance de qualité représente non seulement la bonne chose à faire pour les enfants et leurs parents, mais la chose intelligente à faire pour

l'économie du Canada.⁷² En effet, « le fait d'investir dans des services de soins à l'enfance génère certains des plus grands avantages de n'importe quelle stratégie politique qu'une nation peut adopter. »⁷³

Tous les enfants devraient avoir les mêmes possibilités de développer pleinement leurs capacités et d'avoir un accès à une sécurité économique. Les soins à l'enfance sont essentiels à la promotion de l'inclusion, et comprennent des avantages importants pour les enfants en matière de développement à long terme dans des secteurs clés comme l'interaction sociale avec les autres enfants ainsi que leur développement langagier, cognitif et physique.⁷⁴

Des soins à l'enfance sécuritaires, soutenus, abordables et de qualité supérieure permettent aussi aux parents de financièrement subvenir aux besoins de leur famille dans une économie où deux salaires sont nécessaires pour joindre les deux bouts.

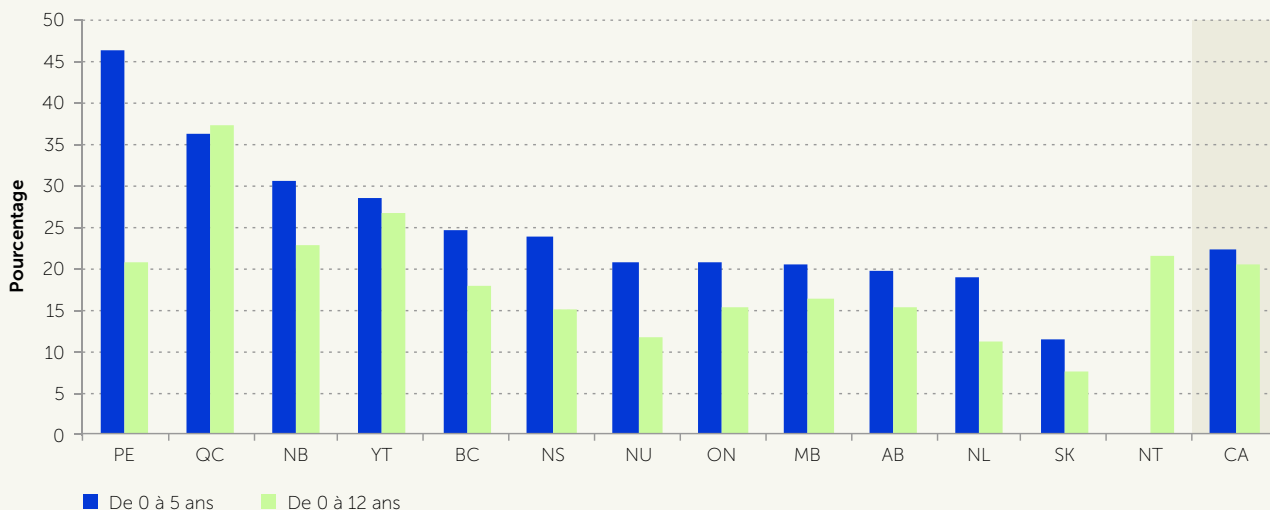
Le fait d'investir dans les soins à l'enfance permet de générer de plus grandes recettes fiscales puisqu'un nombre accru de travailleurs peuvent être pourvus d'un emploi rémunéré. Voici l'expérience vécue au Québec : après le lancement d'un service de garde au coût de 7 \$ par jour par enfant, les taux d'emploi et les revenus fiscaux ont augmenté, et le taux de pauvreté infantile a baissé.⁷⁵ Cleveland et Krashinsky estiment que la société gagne deux dollars pour chaque dollar dépensé pour un programme de soins à l'enfance publics de qualité.⁷⁶

Une pénurie de soins à l'enfance abordables, en revanche, représente un obstacle considérable à l'acquisition d'une formation, l'entrée sur le marché du travail et l'évitement d'un faible revenu, surtout pour les groupes les plus susceptibles de souffrir de la pauvreté, comme les femmes et les nouveaux immigrants.

La campagne Dignité pour touTEs fait appel au gouvernement fédéral :

1. Pour élaborer, en collaboration avec les provinces, les territoires et les organismes de revendication territoriale des Inuits, les Premières Nations et les gouvernements métis, un plan exhaustif ainsi qu'un délai d'exécution pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité supérieure, universel, et financé et géré par le gouvernement, pour les enfants de 0 à 5 ans et pour ceux d'âge scolaire, jusqu'à l'âge de 12 ans, à être progressivement mis en place d'ici 2020.
2. Pour élaborer, adopter et appliquer une loi nationale qui définit clairement :
 - a. le droit, pour les enfants de parents travailleurs, de bénéficier de soins et d'établissements d'aide à l'enfance, conformément à l'Article 18(3) de la Convention relative aux droits de l'enfant;
 - b. des **objectifs et des principes** à l'échelle du Canada pour les soins à – et l'éducation de – la petite enfance, y compris, mais non de façon limitative, la qualité (comme la formation et la rémunération du personnel), l'accès (admissibilité universelle, abordabilité et inclusion) et le respect de la diversité, y compris des mesures pour permettre l'élaboration de programmes culturellement et linguistiquement pertinents;
 - c. des **objectifs et des échéances mesurables** pour la mise en œuvre d'un nouveau système d'EAPE ainsi que des dispositions pour un **suivi et l'établissement de rapports** sur celui-ci, accessibles au grand public;
 - d. des mesures pour répondre aux besoins des **populations marginalisées spécifiques**;
 - e. edes **politiques, des programmes et une loi** d'aide adéquats; et
 - f. fdes **transferts fédéraux** dédiés de 1 milliard de dollars, 1,6 milliards de dollars et 2,3 milliards de dollars, répartis sur 3 ans, pour favoriser l'élaboration de services accessibles de qualité supérieure, dans le but ultime d'atteindre l'étalon international d'au moins 1 % du PIB d'ici 2020.
3. Pour améliorer les **prestations de congé de maternité et parental** en augmentant le taux de prestation de maternité à 80 % du salaire; en concevant un système plus flexible quant aux options de la durée et du financement; en améliorant l'admissibilité pour tous les travailleurs, stagiaires et étudiants actuellement exclus ainsi que pour tous ceux qui se trouvent dans une situation exceptionnelle; et en lançant des prestations de congé de paternité d'au moins deux semaines, conformément aux étalons internationaux.

Pourcentage d'enfants ayant accès à une place réglementée dans une garderie en établissement, par groupe d'âge et par province ou territoire (2012)



A photograph of a person sitting on a bus bench, looking down at a book or document they are holding. The person is wearing a blue patterned jacket, a black backpack, and a camouflage baseball cap. The background shows a city street with buildings, trees, and other people walking. The text 'Responsabilité et transparence' is overlaid on the left side of the image.

Responsabilité et transparence

La campagne Dignité pour touTEs réclame la création d'un plan fédéral concerté et exhaustif pour l'éradication de la pauvreté, fondé sur les droits de la personne. Pour qu'il soit efficace, un plan doit faire preuve de **transparence** et comprendre une **obligation de rendre des comptes**, à l'aide **d'objectifs et d'échéances mesurables et d'indicateurs de progrès**. Différentes **procédures** sont également requises pour s'assurer que le gouvernement fédéral soit tenu responsable de l'élaboration, de l'évaluation et de l'amélioration continue de son plan anti-pauvreté au même titre que ses stratégies sous-jacentes. Ceci comprendrait la confirmation, pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, de l'accès à des procédures permettant d'assurer que leurs droits soient protégés.

Ce qui suit est un cadre de travail pour aider le gouvernement à élaborer des procédures de responsabilité et de suivi de progrès afin de s'assurer que le plan anti-pauvreté national soit efficacement mis en œuvre.

Définition d'objectifs et d'échéances

Des objectifs et échéances spécifiques devrait être définis pour chacune des recommandations faites dans ce rapport. Conformément à une approche fondée sur les droits de la personne pour progressivement éradiquer la pauvreté, des engagements immédiats ainsi qu'à court et à long terme devraient être formulés relativement à des politiques et des programmes pour chacun des secteurs abordés dans ce plan. Dans chaque secteur, les responsabilités des organismes et des intervenants concernés devraient être précisées, et accompagnées d'objectifs et d'échéances individuels.

La pauvreté touche certain groupes de façon disproportionnée, et touche différents groupes de différentes façons. L'établissement d'objectifs et d'échéances généraux pour la population en tant qu'entité est une façon importante d'évaluer les progrès d'ensemble, mais il est tout aussi important d'assurer le progrès de certains groupes en particulier. Pour ces motifs, les stratégies fondées sur les droits devraient comprendre tant des cibles de réduction élargie de la pauvreté que des cibles et des engagements précis envers les groupes qui souffrent le plus de la pauvreté. Dans certains cas, les cibles peuvent se rattacher à certains secteurs, comme l'accès à l'emploi pour les Autochtones ou des mesures de soutien pour la vie en société pour les personnes handicapées. Les communautés les plus touchées par la pauvreté ont besoin d'être impliquées dans un processus continu d'amélioration de la compréhension de ce que est nécessaire pour défendre leur dignité et leurs droits à l'égalité dans le contexte d'une stratégie anti-pauvreté.

Des procédures de reddition de comptes doivent être mis en place pour que les gestes des gouvernements puissent être contestés lorsqu'ils se comportent d'une manière qui va à l'encontre de l'atteinte d'objectifs fixés à plus long terme.

Établissement de procédures

L'obligation de mettre en œuvre une stratégie ou un plan exhaustif et raisonnable doté d'objectifs et d'échéances clairs pour éradiquer la pauvreté est une obligation juridique conformément au droit international en matière de droits de la personne. Pour que les droits de la personne soient légitimes, il doit exister des moyens pour les individus de tenir les gouvernements responsables de leur obligation de progressivement éradiquer la pauvreté. Des procédures devraient être mises en place pour évaluer les conséquences des nouvelles politiques, s'assurer que les budgets tiennent compte des engagements pris, et évaluer si les gouvernements sont dans la bonne voie pour respecter leurs engagements.

Des procédures de reddition de comptes doivent être mis en place pour que les gestes des gouvernements puissent être contestés lorsqu'ils se comportent d'une manière qui va à l'encontre de l'atteinte d'objectifs fixés à plus long terme.

Suivi des progrès

Pour s'assurer d'une reddition de comptes concrète et pour suivre les progrès de l'éradication de la pauvreté en tenant compte des droits de la personne, il est important de définir des indicateurs fondés sur les droits de la personne. Ces indicateurs devraient être définis pour mesurer les progrès relatifs aux objectifs et aux échéances préalablement convenus, et pour évaluer si les gouvernements respectent leurs obligations d'utiliser le maximum de ressources disponibles pour éradiquer la pauvreté, et s'ils répondent aux besoins des groupes vulnérables.

On ne devrait pas accorder trop d'importance aux statistiques et aux indicateurs, qui pourraient masquer les réussites et les limites du Plan anti-pauvreté national tel qu'expérimenté par les gens qui vivent dans la pauvreté. Pour ces motifs, les indicateurs fondés sur les droits de la personne devraient jumeler les statistiques à une information qualitative sur les expériences de la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le suivi devrait être directement intégré à la mise en œuvre du plan anti-pauvreté plutôt que de constituer une évaluation à la toute fin du processus.

Les communautés les plus touchées par la pauvreté ont besoin d'être impliquées dans un processus continu d'amélioration de la compréhension de ce que est nécessaire pour défendre leur dignité et leurs droits à l'égalité dans le contexte d'une stratégie anti-pauvreté.

Un certain nombre de leçons ont été tirées de l'expérience faite à l'international avec les indicateurs, y compris ce qui suit :



1

Des statistiques et des indicateurs désagrégés des expériences de pauvreté vécues par différents groupes vulnérables sont importants pour s'assurer que les stratégies sont efficaces pour aborder diverses situations.



2

Certains groupes différents peuvent nécessiter des mesures différentes. Ainsi, les mesures de faible revenu qui ne comprennent pas les dépenses liées à un handicap ne seront pas utiles pour évaluer les progrès de réduction de la pauvreté chez les personnes handicapées.



3

Les intervenants, les experts, les gouvernements et les gens issus du secteur privé devraient être impliqués dans le suivi continu des stratégies anti-pauvreté. Cependant, il doit aussi y avoir un organe neutre détenant à la fois une expertise sur les droits de la personne et sur la politique sociale, pour pouvoir faire des évaluations objectives.



Assurance d'une reddition de comptes

Une approche fondée sur les droits de la personne a pour caractéristique inhérente que les mises en place et les dispositions d'ordre juridique et administratif pour s'assurer d'une reddition de comptes doivent être intégrés à n'importe quelle stratégie de réduction de la pauvreté.¹

Il faut instaurer des procédures de reddition de comptes, internes et externes. Une procédure de suivi interne offre une façon au gouvernement d'évaluer son propre progrès et d'apporter les changements nécessaires. À cet égard, il pourrait être utile de nommer un protecteur du citoyen ou un commissaire pour se charger de promouvoir un plan anti-pauvreté et pour encourager tous les ministères gouvernementaux à s'y conformer.

L'application d'une procédure de suivi externe par un comité ou un conseil s'avère tout aussi importante pour s'assurer de l'évaluation objective des progrès, et pour offrir une audition impartiale des plaintes. Les organismes de suivi devraient émettre des rapports périodiques qui évaluent les progrès des gouvernements et qui identifient les problèmes. L'organisme externe qui se fonde sur les droits de la personne devrait avoir le pouvoir de présenter ses conclusions au gouvernement pour obtenir une intervention de sa part ainsi qu'au grand public.

Des procédures pour des communications ou des plaintes individuelles devraient également être définies dans le cadre d'un plan national. Les procédures de plaintes offrent aux gens qui vivent dans la pauvreté un moyen d'être entendus ainsi que l'occasion pour les gouvernements d'expliquer les raisons qui auraient pu les pousser à prendre certaines décisions.

1 Principes directeurs et lignes directrices des stratégies de réduction de la pauvreté par une approche fondée sur les droits de la personne, paragraphe 24.

Agissons maintenant



Appel à l'action

La pauvreté ne se résume pas à un faible revenu, même si celui-ci en représente l'aspect le plus visible. Elle se définit par l'absence d'un accès à un moyen d'existence viable. Elle oblige les gens qui en souffrent à faire des choix déchirants entre leurs besoins fondamentaux, comme la nourriture, le logement, les vêtements, le chauffage et d'autres nécessités. Elle se définit par l'absence de possibilités, la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion sociale. La pauvreté est également liée au bien-être, et se définit par une absence d'accès à des soins de santé, à une éducation et à une formation, à un travail sécuritaire et enrichissant, et à la possibilité de s'impliquer dans la vie et les activités de sa communauté.

La pauvreté empêche les gens de vivre dans la dignité.

La campagne Dignité pour touTEs a donné un aperçu d'une série de mesures détaillées qui, réunies, réduiront considérablement la pauvreté au Canada. Alors que le gouvernement fédéral s'apprête à annoncer un surplus budgétaire qui devrait dépasser les 6 milliards de dollars, la conjoncture est favorable pour avancer de façon résolue et pour instaurer un plan anti-pauvreté exhaustif, fondé sur les droits de la personne.

Nous pouvons investir cet argent maintenant dans l'éradication de pauvreté ou nous pouvons continuer de priver les plus vulnérables de notre société de la richesse de cette nation. Il n'y a rien d'inévitable à propos de la pauvreté dans un pays aussi riche que le Canada. D'autres autorités, y compris au sein même du Canada, ont changé les choses en réduisant l'incidence et la profondeur de la pauvreté, même après la récession. Il est temps pour le gouvernement fédéral de faire sa part.

À maintes et maintes reprises, les sondages d'opinion publique montrent que partout au Canada, les gens sont préoccupés par la pauvreté, et qu'ils croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un plus grand rôle dans la réduction de la pauvreté⁷⁷ et de l'écart de revenu entre les riches et les pauvres.⁷⁸ En effet, lors d'un sondage effectué en 2012, près de 70 % des Canadiens ont indiqué qu'ils étaient prêts à payer un peu plus d'impôt, si c'est ce qui est requis pour protéger nos programmes sociaux.

Éradiquer la pauvreté au Canada nécessitera une coordination entre un certain nombre de secteurs, mais l'élimination de la pauvreté au Canada est faisable, plus que raisonnable compte tenu de la richesse du pays, et une obligation conforme aux droits de la personne.

« Le besoin est évident, les mesures politiques sont connues, les ressources financières sont disponibles et le grand public est prêt. La seule chose qui manque maintenant, c'est la volonté politique d'agir avec audace. »⁷⁹

Annexe : documents traitant des sommets sur les politiques sociales de Dignité pour touTEs

Pour consulter tous les documents traitant des sommets, y compris les renseignements généraux, les recommandations et les présentations, veuillez consulter le site de Dignité pour touTEs www.DignityforAll.ca/fr.



Sommet sur la main-d'œuvre Juin 2014

Conférences du sommet

- James Clancy, Le Syndicat national des employées et employés généraux (SNEGSP)
- Stephanie Procyk, Centraide Toronto
- Mike Luff and Amy Huziak, Congrès du travail du Canada
- Karl Flecker, Congrès du travail du Canada
- David Macdonald, Centre canadien de politiques alternatives
- Bryan Hendry, Assemblée des Premières Nations
- Alexa Conradi, la Fédération des femmes du Québec
- Avvy Go, Colour of Poverty: Colour of Change
- Michael Prince, Conseil des canadiens avec déficiences



Sommet sur la santé Janvier 2014

Conférences du sommet

- Nuala Kenny, département de la bioéthique de l'Université de Dalhousie
- Dennis Raphael, faculté de la santé de l'Université York
- Mike McBane, Coalition canadienne de la santé
- Steve Morgan, École de la population et de la santé publique de l'Université de la Colombie-Britannique
- Yvonne Boyer, Chaire de recherche du Canada sur la santé et le bien-être des autochtones de l'Université de Brandon
- Doug Gruner, Équipe de santé familiale universitaire Bruyère et Université d'Ottawa
- Mark Ferdinand, L'Association canadienne pour la santé mentale
- Martha Jackman, faculté de droit de l'Université d'Ottawa



Sommet sur la sécurité alimentaire Décembre 2012

Conférences du sommet

- Diana Bronson, Réseau pour une alimentation durable
- Lauren Bonsman, Inuit Tapiriit Kanatami
- Shawn Pegg, Banques alimentaires Canada
- Valerie Tarasuk, département de la science de la nutrition de l'Université de Toronto



Sommet sur la sécurité du revenu Avril 2012

Conférences du sommet

- Laurel Rothman, Campagne 2000
- Miles Corak, École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa
- John Stapleton, Open Policy Ontario
- Laurell Ritchie, Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile
- Monica Townson, Centre canadien de politiques alternatives
- Chris Roberts, Congrès du travail du Canada



Sommet sur le logement et le sans-abrisme – Mars 2011

Conférences du sommet

- Michael Shapcott, Affordable Housing and Social Innovation à l'Institut Wellesley
- Charlie Hill, l'Association nationale d'habitation autochtone
- Leilani Farha, Centre pour l'égalité des droits au logement



Sommet sur l'éducation et la protection de la petite enfance Mars 2011

Conférences du sommet

- Martha Friendly, Child Care Resource and Research Unit
- Christa Japel, département d'éducation et formation spécialisées de l'Université de Montréal
- Lynell Anderson, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et Human Early Learning Partnership de l'Université de la Colombie-Britannique

Notes en fin de texte

- 1 Dignité pour touTEs : la campagne pour un Canada sans pauvreté : <http://www.dignitéforall.ca/fr>
- 2 Canada sans pauvreté : <http://www.cwp-csp.ca/> (En anglais seulement)
- 3 *Citizens for Public Justice* : <http://www.cpj.ca> (En anglais seulement)
- 6 *The Hamilton Spectator* (2010), *Code Red Project*. <http://thespec-codered.com/> (En anglais seulement)
- 7 Derek Abma et Jordan Press (2011), « Canadians cover \$24-billion a year in poverty costs: report », *National Post*, le 28 septembre 2011, <http://news.nationalpost.com/2011/09/28/Canadians-cover-24-billions-a-year-in-poverty-costs-report/> (En anglais seulement)
- 8 Stephen Gaetz et al. (2013), *The State of Homelessness in Canada 2013*. L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance <http://www.homelesshub.ca/ResourceFiles/SOHC2103.pdf> (En anglais seulement)
- 9 Selon le Conseil national du bien-être social, l'écart de pauvreté au Canada en 2007 – c'est-à-dire l'argent qui aurait été nécessaire pour ramener tout un chacun à peine au-dessus du seuil de pauvreté – était de 12,3 milliards de dollars. Le coût total de la pauvreté [en 2007] en représentait le double ou plus, en se fiant à des estimations très modestes. *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*, automne 2011, volume n° 130. http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf
- 10 Centre canadien de politiques alternatives, bureau de la Colombie-Britannique (2008), *The Time is Now: A Poverty Reduction Plan for BC*. Sommaire, p. 9. (En anglais seulement)
- 11 *Ibid.*, p. 9. (En anglais seulement)
- 12 Amartya Sen (1999), *Development as Freedom*. New York : Alfred A. Knopf. (En anglais seulement)
- 13 *Citizens for Public Justice* (2014), *The Burden of Poverty*. <http://www.cpj.ca/burden-of-poverty> (En anglais seulement)
- 14 *Citizens for Public Justice* (2014), *Poverty Trends Highlights: Canada 2013*. <http://cpj.ca/poverty-trends-highlights-canada-2013> (En anglais seulement)
- 15 *Citizens for Public Justice* (2012), *Poverty Trends Scorecard: Canada 2012*. <http://www.cpj.ca/files/docs/pauvreté-trends-scorecard.pdf> (En anglais seulement)
- 16 OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*. « Country Note: Canada. » <http://www.oecd.org/canada/49177689.pdf> (En anglais seulement)
- 17 Un examen des moyens d'existence est l'examen du revenu et de l'avoir d'un individu ou d'une famille pour établir son (ou leur) admissibilité à l'aide sociale.
- 18 Institut Broadbent (2012), *Vers un Canada plus juste*, p. 14. <http://www.broadbentinstitute.ca/fr/issue/rapport-projet-degalite>
- 19 Andrew Sharpe et Evan Capeluck (2012), *The Impact of Redistribution on Income Inequality in Canada and the Provinces, 1981-2010*. Centre d'études des niveaux de vie. <http://www.csls.ca/reports/csls2012-08.pdf> (En anglais seulement)
- 20 Voir John Myles (2000), La maturation du système de revenu de retraite du Canada : niveaux de revenu, inégalité des revenus et faible revenu chez les gens âgés », Catalogue de Statistique Canada n° 11F0019MPE

Le budget fédéral de 2011 a présenté un supplément pour le SRG, haussant les niveaux de prestations à un maximum de 600 \$ par année pour les célibataires aînés, et de 840 \$ pour les couples. Le coût du supplément de traitement pour le SRG, versé à 700 000 bénéficiaires estimés du SRG et d'allocations en 2012, est d'environ 310 millions de dollars par année.
- 21 Brian Murphy, Xuelin Zhang et Claude Dionne (2012), *Le faible revenu au Canada : une approche multi-lignes et multi-indices*, Statistique Canada 75F0002M, n° 001. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012001-fra.htm>

- 22 Michael Wolfson, (2012), « OAS Cuts Could Cost Provinces Millions, and Increase Poverty Rate among Seniors », *iPolitics Insight*, le 27 mars 2012. (En anglais seulement)
- 23 Campagne 2000 (novembre 2013), « Le véritable plan d'action économique du Canada commence par l'élimination de la pauvreté– Rapport 2013 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada », Campagne 2000. <http://www.campaign2000.ca/reportCards/national/2013NationalReportCardNov26French.pdf>
- 24 John Stapleton, Brian Murphy et Yue Xing (2012), *The Working Poor in the Toronto Region*, Fondation Metcalf. <http://metcalffoundation.com/wp-content/uploads/2012/02/Travaillant-Pauvres-in-Toronto-Region.pdf> (En anglais seulement)
- 25 Pour une analyse détaillée du programme d'AE, voir : Mowat Centre *El Task Force* (2011), *Making It Work: Final Recommendations of the Mowat Centre Employment Insurance Task Force*. Université de Toronto. <http://www.mowatetaskforce.ca/sites/default/files/MakingItTravailler-online.pdf> (En anglais seulement)
- 26 Laurell Ritchie (2012). Notes de sa présentation à *Dignité pour toutes* en avril 2012 lors du sommet sur la sécurité du revenu.
- 27 Leah Vosko (2011), « The Challenge of Expanding EI Coverage: Charting Exclusions and Partial Exclusions on the Bases of Gender, Immigration Status, and Place of Residence and Exploring Avenues for Policy Redesign », Mowat Centre, Université de Toronto. http://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/23_the_défi.pdf (En anglais seulement)
- 28 Laurell Ritchie (2012). Notes de sa présentation à *Dignité pour toutes* en avril 2012 lors du sommet sur la sécurité du revenu.
- 29 Par exemple, un célibataire qui travaille 40 heures par semaine pendant 42 semaines dans l'année gagne 16 295 \$ annuellement après impôt, alors que la MFR pour un célibataire est d'environ 18 500 \$. L'écart de pauvreté est donc de 2 205 \$. Le supplément recommandé de la PFRT serait de 1 102,50 \$ pour combler la moitié de cet écart.
- 30 <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/115/02/PDF/G0911502.pdf?OpenElement>
- 31 Association nationale d'habitation autochtone. (2009). *A Time for Action: A National Plan to Address Aboriginal Housing*. http://www.cwp-csp.ca/wp-content/uploads/2011/07/NAHA_Action_Plan_July_2009_FINAL.pdf (En anglais seulement)
- 32 Steve Pomeroy et Nick Falvo (2013), « Housing Policy in Canada under the Harper Regime » dans *How Ottawa Spends, 2013*. Montréal et Kingston : McGill-Queens Press. <http://www.focus-consult.com/wp-content/uploads/2014/07/PomeroyFalvoThe-Harper-Années-ENHR-with-table.pdf> (En anglais seulement)
- 33 Fédération canadienne des municipalités (2014), *Désamorçons la crise du logement au Canada*, www.fcm.ca/crisedulogement
- 34 Centre canadien de politiques alternatives (2014), *Striking a Better Balance: Alternative Federal Budget 2014*, p. 100. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/02/AFB2014_MainDocument.pdf (En anglais seulement)
- 35 *Ibid.*, p. 81. (En anglais seulement)
- 36 Selon L'Institut canadien de recherches avancées, 50 % de la santé d'une personne est défini par ses environnements social et économique, tandis que 25 % est défini par le système de soins de santé et 25 % par des facteurs biologiques et des comportements liés à la santé. Cité dans le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (2001), *La Santé des Canadiens – Le rôle du gouvernement fédéral, Volume un : Le chemin parcouru*. Rapport intérimaire sur l'état du système de soins de santé au Canada, p. 81. <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/371/soci/rep/repintmar01-f.htm>
- 37 Juha Mikkonen et Dennis Raphael (2010), *Social determinants of Health: the Canadian facts*. École de la politique et de la gestion de santé de l'Université York à Toronto. http://www.thecanadianfacts.org/The_Canadian_Facts.pdf (En anglais seulement)
- 38 Conseil canadien de la santé (2005). *The Health Status of Canada's First Nations, Metis and Inuit Peoples*. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/ccs-hcc/H174-37-2005-1-eng.pdf (En anglais seulement)
- 39 Firestone M, et al. (2014), « Unmasking health determinants and health outcomes for urban First Nations using respondent-driven sampling, » *BMJ Open* 2014; Voir aussi : Rochelle Garner et al., (2010), *The Health of First Nations living off-reserve, Inuit, and Métis adults in Canada: the impact of socio-economic status on inequalities in health*. (En anglais seulement)
- 40 Crick Lund, et al., (2011), « Poverty and mental disorders: Breaking the cycle in low-income and middle-income countries », *Lancet*, 378: 1502-14. (En anglais seulement)
- 41 Agence de la santé publique du Canada (2004), *Réduire les disparités sur le plan de la santé – Rôles du secteur de la santé : Document de travail*. Ottawa. http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/disparities/pdf06/disparities_discussion_paper_f.pdf
- 42 Sources : Statistique Canada, Données canadiennes sur l'état civil, Bases de données sur les naissances et sur les décès, et les prévisions démographiques; Enquête sur la santé des collectivités canadiennes; Enquête nationale sur la santé de la population, élément d'établissements de soins de santé; Enquête sur les établissements de soins pour bénéficiaires internes; Enquête canadienne sur les mesures de la santé; Recensement de la population.

- 43 Veuillez vous référer à d'autres sections du plan anti-pauvreté de Dignité pour touTEs qui proposent des recommandations qui tiennent compte de ces déterminants sociaux de la santé.
- 44 L'EIS (Évaluation d'impact sur la santé) est une approche fondée sur des données probantes qu'on utilise pour juger des impacts possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé d'une population, surtout sur celle des groupes vulnérables ou défavorisés. Des recommandations sont émises pour protéger et promouvoir la santé. Organisation mondiale de la santé. *Évaluation d'impact sur la santé*. <http://www.who.int/hia/en/> (En anglais seulement)
- 45 Les soins continus sont « un mélange intégré de services de santé, sociaux et de soutien offerts en mode prolongé, de façon intermittente ou continue, à des individus dont les capacités de fonctionner sont susceptibles d'être altérées, temporairement altérées ou altérées en permanence. » Cette définition est fondée sur la Loi canadienne sur la santé, 1993. Voir : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (2012), « Discussions à l'échelle nationale sur les soins continus : vers une compréhension commune des soins continus au Canada. » <https://fcsii.ca/event/discussion-lechelle-nationale-sur-les-soins-continus>
- 46 Valerie Tarasuk, Andy Mitchell et Naomi Dachner, *Research to identify policy options to reduce food insecurity* (PROOF), (2013). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada 2012*. http://vibrantcanada.ca/files/household_food_insecurity_in_canada-2012fre.pdf
- 47 Bilan-Faim 2014. <http://www.foodbankscanada.ca/HungerCount> http://www.foodbankscanada.ca/getmedia/f0544b60-7be7-4002-ad00-813251965e9e/HungerCount_2014_FR_HR.pdf.aspx
- 48 Mitchell Tarasuk et Naomi Dachner (2013), *Household Food Insecurity in Canada 2012*, p. 5. (En anglais seulement)
- 49 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2009). Résultats régionaux des enquêtes sur les prix.
- 50 Grace Egeland, et al., (2010). « Food Insecurity among Inuit preschoolers: Nunavut Inuit Child Health Survey, 2007-2008 », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 182, n° 3, pp. 243-248. (En anglais seulement)
- 51 Jill Lambden, et al., H.V (2006), « Traditional and market food access in Arctic Canada is affected by economic factors », *International Journal of Circumpolar Health*, vol. 65, n° 4, pp. 331-340. (En anglais seulement)
- 52 Sharon Kirkpatrick et Valerie Tarasuk, (2008). « Food insecurity is associated with nutrient inadequacies among Canadian adults and adolescents », *Journal of Nutrition*, vol. 138, pp. 604-12. (En anglais seulement)
- 53 Voir, par exemple : Enza Gucciardi, et al., (2009), « Exploration of the relationship between household food insecurity and diabetes care in Canada », *Diabetes Care*, vol. 32, pp. 2218-24. (En anglais seulement)
- 54 Sharon Kirkpatrick, Lynn McIntyre et Melissa Potestio (2010), « Child hunger and long-term adverse consequences for health », *Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine*, vol. 164, n° 8, pp. 754-62. (En anglais seulement)
- 55 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1996), « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale », Sommet mondial de l'alimentation, novembre 1996. <http://www.fao.org/docrep/003/w3613f/w3613f00.htm>
- 56 Grant, T. (2013). « Long-term unemployment a blight despite solid gains since recession », *The Globe and Mail*. <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/economy/economy-lab/long-term-unemployment-a-blight-despite-solid-gains-since-recession/article8449679/>. (En anglais seulement)
- 57 *Citizens for Public Justice*, (2013). *Labour Market Trends*. Carte de pointage des tendances de la pauvreté.
- 58 Zizys, T. (2014). *Better Work: The path to good jobs is through employers*. Toronto : Fondation Metcalf.
- 59 Poverty and Precarious Employment in Southern Ontario (PEPSO) (2013). *It's More than Poverty*. Université McMaster et Centraide Toronto. <http://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-feb-2013.pdf>, citant des données de Statistique Canada.
- 60 UNICEF Canada, (2014). Fiche de rendement n° 12 de l'UNICEF : *Children of the Recession – Canadian Companion*. Toronto : UNICEF Canada, p. 6.
- 61 Statistique Canada, (2009). *Taux d'emploi et de chômage pour la population des Premières nations et la population des Indiens inscrits (âgées de 25 à 54 ans) vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, Canada, 2001 et 2006*. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-559/table/t7-fra.cfm>.
- 62 Wilson, D. et Macdonald, D. (2010). *The income gap between Aboriginal peoples and the rest of Canada*. Projet *Growing Gap*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 63 OCDE (2011), *Compétences : Stratégie de l'OCDE*. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Paris, France. <http://www.oecd.org/fr/edu/48128861.pdf>; ESDC (2008). *Rapports spéciaux - Quelle différence l'apprentissage fait-il pour la sécurité financière?* Ottawa. <http://www4.rhdcc.gc.ca/3nd.3c.1t4r@-fra.jsp?iid=54> pdf; D.A. Green et C.W. Riddell (2007), Green, D.A. et W.C. Riddell. *Littératie et marché du travail : formation de compétences et incidence sur les gains de la population de souche*. Ottawa : Statistique Canada et RHDCC (Ressources humaines et Développement des compétences Canada), 2007.

- 64 Le Conference Board du Canada (2007), *The Economic Benefits of Improving Literacy Skills in the Workplace*. Préparé par Michael Bloom, Marie Burrows, Brenda Lafleur et Robert Squires. Ottawa.
- 65 Le Conference Board du Canada (2013), *How Canada Performs 2013 : Adult Participation in Education*. Ottawa.
- 66 Bell, J. (2014). Moins de 4 travailleurs sur 10 reçoivent des prestations d'assurance-emploi. *Association canadienne de la presse syndicale*. <http://calm.ca/fixei>. (En anglais seulement)
- 67 Cameron, S. et Lao, H. (2014). *Réponse concernant le financement de l'assurance-emploi et les récentes mesures connexes*. Ottawa : Bureau du directeur parlementaire du budget.
- 68 Laurel Rothman (2009), *ChildCare and Poverty Reduction: Where's the Best Fit?*, Centre canadien de politiques alternatives. <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2009/04/Child%20Care%20and%20Poverty%20Reduction.pdf> (En anglais seulement)
- 69 Carolyn Ferns et Martha Friendly (2014), *The state of early childhood education and care in Canada 2012*. Projet *Moving Childcare Forward (Childcare Resource and Research Unit, Centre for Work, Families and Well-Being* de l'Université de Guelph et du département de sociologie de l'Université du Manitoba) <http://childcarecanada.org/sites/default/files/StateofECEC2012.pdf>. (En anglais seulement) Voir également : Martha Friendly, Shani Halfon, Jane Beach et Barry Forer (2013), *Early Childhood Education and Care in Canada 2012*. Toronto : *Childcare Resource and Research Unit*. http://childcarecanada.org/sites/default/files/CRRU_ECEC_2012_revised_dec2013.pdf (En anglais seulement)
- 70 Les données « ,07 % » et « 1 % » proviennent de J. Bennett (2008). *Benchmarks for Early Childhood Services in OECD Countries*. Document de travail d'Innocenti 2008-02. Florence : *UNICEF Innocenti Research Centre*, p. 38. http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2008_02_final.pdf (En anglais seulement). La donnée « 0,25 % » du PIB provient de la Direction de l'éducation de l'OCDE (2006), *Starting Strong II*. Paris : publication de l'OCDE. Voir également : l'*Innocenti Research Centre* de l'UNICEF. (2008). *The child care transition: A league table of early childhood education and care in economically advanced countries*, Fiche de rendement n° 8. Florence. http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/rc8_eng.pdf (En anglais seulement).
- 71 Comité des droits de l'enfant de l'ONU (2012), « Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention. Concluding observations: Canada. » http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC-C-CAN-CO-3-4_en.pdf (En anglais seulement)
- 72 Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) (2009). Projet *Literature review of socioeconomic effects and net benefits: Understanding and addressing workforce shortages in early childhood education and care (ECEC)*. Ottawa. CCHRSC. Voir le <http://www.ccs-csge.ca/english/aboutus/completed.cfm#p5> pour obtenir le rapport en entier. (En anglais seulement)
- 73 Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (2010), *Bien faire le travail*, Ottawa : Centre canadien des politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/ABGF%202010%20-%20Bien%20Faire%20le%20Travail.pdf>
- 74 Clyde Hertzman (2004), *Making Childhood Development a Priority: Lessons from Vancouver*. Vancouver : Centre canadien de politiques alternatives. http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC_Office_Pubs/early_childhood.pdf (En anglais seulement)
- 75 Christina Japel (2009), « What a difference a decade makes: Counting the benefits of investment in early childhood development in Quebec » in *Paediatrics & Child Health*, vol. 14, n° 10, pp. 662-663.
- 76 Gordon Cleveland et Michael Krashinsky (1998), « The Benefits and Costs of Good Child Care: The Economic Rationale for Public Investment in Young Children: A Politic Study. » Toronto : Université de Toronto. <http://www.childcarecanada.org/sites/default/files/bc.pdf> (En anglais seulement)
- 77 Conseil national du bien-être social, Rapport sur les réponses au questionnaire portant sur la pauvreté et la sécurité du revenu, Octobre-Décembre 2006 préparé par MiroMetrica Inc., Ottawa, Janvier 2007. <http://publications.gc.ca/site/eng/304612/publication.html>
- 78 Institut Broadbent (2012), *It's Time to Tackle Inequality*. www.broadbentinstitute.ca/sites/default/files/documents/equality-project_0.pdf (En anglais seulement)
- 79 Bureau de la Colombie-Britannique du Centre canadien des politiques alternatives (2008), *The Time is Now: A Poverty Reduction Plan for BC. Summary*, p. 11.

Pour toute autre information, veuillez
consulter le www.dignityforall.ca/fr



CANADA WITHOUT POVERTY
CANADA SANS PAUVRETÉ



CITIZENS FOR
PUBLIC JUSTICE
CITOYENS POUR
UNE POLITIQUE JUSTE